
Portrait des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi

María Eugenia Longo, Martin Goyette, Marie Dumollard,
Melissa Ziani et Josiane Picard



CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE
SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

Direction scientifique

María Eugenia Longo, maria-eugenia.longo@inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Centre – Urbanisation Culture Société

Martin Goyette, martin.goyette@enap.ca
École nationale d'administration publique

Équipe de production

Production, compilation, traitement des données, analyse et rédaction

María Eugenia Longo, Martin Goyette, Marie Dumollard, Melissa Ziani et Josiane Picard

Avec la collaboration de Alexandre Blanchet, Christophe Gauthier-Davies, Victor Fernandes et Martine Lauzier

Révision linguistique

Denise Pelletier

POUR LE COMPTE ET AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DU Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Pour citer ce document : Longo, M. E., Goyette, M., Dumollard, M., Ziani, M. et Picard, J. (2024). *Portrait des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi*. Institut national de la recherche scientifique.

978-2-89575-470-1

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
INRS



Portrait des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi

Par

María Eugenia Longo

Martin Goyette

Marie Dumollard

Melissa Ziani

Josiane Picard

2024

Table des matières

Sommaire exécutif	II
L'étude	II
Faits saillants et pistes d'action	III
1. Introduction	6
2. Méthodologie	8
2.1 Volet quantitatif	8
2.2 Volet qualitatif	9
3. Résultats	12
A. La situation d'activité et d'emploi des jeunes ayant participé à l'EDJeP	13
A.1 Scolarisation, activité et emploi des jeunes de l'EDJeP	13
A.1.1 Scolarisation des jeunes de l'EDJeP	13
A.1.2 Situation d'activité des jeunes de l'EDJeP	15
A.1.3 Emplois occupés par les jeunes de l'EDJeP	16
A.2 Facteurs associés aux divers statuts d'activité	18
A.2.1 Situation de NEEF	18
A.2.2 Statut d'activité en fonction du genre	19
A.2.3 Statut d'activité et parentalité	20
A.2.4 Statut d'activité en fonction de la dimension résidentielle	21
A.2.5 État de santé	22
A.2.6 Instabilité de placement	24
A.2.7 Statut d'activité et participation à une intervention sociale visant le soutien à la transition à la vie adulte	25
B. Les récits sur l'emploi : six tensions qui marquent le parcours des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse (PJ)	27
B.1 Un impact paradoxal de l'expérience de placement en protection de la jeunesse sur le parcours d'insertion professionnelle	27
B.2 Une situation d'emploi malgré tout marquée par des situations financières précaires	30
B.3 Le besoin d'une autonomie et d'une agentivité importantes, tout en maintenant des liens étroits avec leur réseau social	33
B.4 Des relations ambivalentes en lien avec le travail	35
B.5 Un marché du travail en décalage quant aux attentes des jeunes	36
B.6 Un continuum d'accompagnement aux pratiques plus au moins aidantes pour les jeunes	38
B.6.1 Les catégories de services	39
B.6.2 Le bilan des services	40
4. Conclusion	42
4.1 Retour sur les résultats quantitatifs	42
4.2 Retour sur les résultats qualitatifs	43
4.3 Conclusions générales à propos des parcours d'emploi des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse	44
Références	46
Liste des tableaux	50
Liste des figures	50

Sommaire exécutif

L'étude

Ce rapport brosse un portrait de la situation en emploi des jeunes entre 16 et 24 ans ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse au Québec, ainsi que des défis rencontrés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il a été réalisé par les volets Emploi et entrepreneuriat et Santé et bien-être de la *Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec* pour le *ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*. La recherche à la base de ce rapport mobilise un devis méthodologique mixte qui combine les données quantitatives de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) – représentatives des parcours de 1 136 jeunes ayant connu un placement régi par les services de la protection de la jeunesse –, et des données qualitatives originales collectées pour ce projet au moyen d'entrevues menés auprès de 30 jeunes parmi eux et elles.

Le rapport est organisé en quatre sections. La première section contextualise brièvement la recherche menée. La deuxième section expose la méthodologie de la recherche. La troisième section présente les résultats, tout d'abord quantitatifs relatifs aux caractéristiques objectives des parcours d'activité et d'emploi des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse. Ensuite, cette section détaille les résultats qualitatifs issus des récits des jeunes concernant leurs interprétations et expériences vécues d'activité et d'emploi, à partir de six tensions singulières qui se retrouvent dans leurs parcours. Le rapport conclut avec une mise en commun des résultats quantitatifs et qualitatifs et propose des pistes d'action pour l'action publique.

Faits saillants et pistes d'action

Douze faits saillants synthétisent les résultats de cette recherche, les six premiers sont issus des analyses quantitatives menées à partir de données de l'EDJeP, les six suivants résultent des analyses des récits des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse au Québec.

1. Soutenir la scolarisation

Les jeunes de l'EDJeP sont deux fois et demie moins nombreux à obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES) comparativement aux jeunes de la population générale, et très rares sont ceux et celles qui continuent au niveau postsecondaire. Cependant, plus les jeunes de l'EDJeP perçoivent avoir été soutenus ou encouragés à poursuivre leurs études au-delà du secondaire, plus ils et elles ont tendance à avoir un haut niveau d'études complétées. **Agir sur le soutien à la scolarisation des jeunes ayant eu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse reste donc primordial pour soutenir leur parcours d'emploi, et de vie plus largement.**

2. Prévenir les sorties contraintes de la formation et de l'emploi

Le statut d'activité des jeunes de l'EDJeP évolue de manière importante entre 17 et 21 ans. Tout d'abord, alors qu'à 17 ans en moyenne, les jeunes de la cohorte EDJeP sont majoritairement aux études, à 21 ans en moyenne, ils et elles sont majoritairement hors du domaine de la formation, se retrouvant alors en emploi ou dans la catégorie ni en emploi, ni aux études ni en formation (NEEF). D'ailleurs, le tiers des jeunes de l'EDJeP se retrouve dans la catégorie NEEF à 21 ans, alors que dans la population générale du même âge, ce taux se situe à près de 10 %. **Envisager une variété d'instruments visant les situations hétérogènes, et qui évoluent au fil du temps, permettrait aux jeunes ayant eu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse, une sécurisation de la scolarisation et la prévention précoce d'une sortie contrainte des études et de l'emploi.**

3. Accompagner dans l'employabilité de manière durable et soutenue

Chez les jeunes de l'EDJeP qui sont travailleurs ou travailleuses, entre le cinquième (à l'âge moyen de 19 ans) et près du tiers (à l'âge moyen de 21 ans) d'entre eux et elles rapportent avoir eu recours à l'aide sociale ou au chômage dans la dernière année. De plus, les deux tiers (à l'âge moyen de 19 ans) et le tiers (à l'âge moyen de 21 ans) des jeunes de l'EDJeP qui se retrouvent sous la catégorie NEEF ont déclaré avoir touché un salaire dans la dernière année. Ces constats révèlent le caractère fortement instable, réversible et précaire des parcours d'emploi des jeunes de l'EDJeP. **Ils confirment le besoin d'un accompagnement soutenu et durable, à travers les diverses entrées et sorties du marché du travail, des parcours des jeunes ayant eu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse.**

4. Améliorer la qualification professionnelle

Les jeunes de l'EDJeP qui sont des travailleurs ou travailleuses occupent majoritairement des emplois dans les domaines du commerce de détail et la vente ainsi que dans la restauration, des secteurs caractérisés par de bas salaires et de faibles protections. De plus, la moitié d'entre eux et elles occupent à l'âge de 21 ans en moyenne un poste nécessitant généralement peu de qualifications et aucune scolarité. Cependant, même si minoritaires, ceux et celles ayant réussi à obtenir une formation postsecondaire qualifiante (à l'âge moyen de 21 ans) occupent une plus grande proportion des emplois plus spécialisés et qualifiés. **Encore une fois, l'encouragement de la scolarisation, la formation et la qualification professionnelle des jeunes ayant eu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse semblent faire une grande différence dans l'insertion dans de meilleurs emplois.**

5. Adopter une vision globale, intersectorielle et sécurisante des parcours des jeunes

Plusieurs facteurs sont associés aux divers statuts d'activité des jeunes de l'EDJeP et mettent clairement en évidence l'interdépendance des sphères de vie et des événements de leur parcours :

- En effet, être catégorisé NEEF à 19 ans en moyenne est un fort prédicteur du fait de l'être encore deux ans plus tard. Par ailleurs, les jeunes de l'EDJeP sans DES sont largement surreprésentés parmi la catégorie NEEF.
- Le statut d'activité des jeunes de l'EDJeP varie aussi selon le genre : à 19 ans en moyenne, comme à 21 ans en moyenne, les femmes cisgenres sont surreprésentées dans la catégorie des jeunes aux études. Quant aux hommes cisgenres, ils le sont dans la catégorie des jeunes à l'emploi, et les personnes trans et non binaires, quant à elles, le sont dans la catégorie NEEF.
- La parentalité s'associe à une sortie progressive des sphères de l'emploi et la formation : le fait d'être mère est davantage associé à la catégorie NEEF, comparativement aux jeunes hommes.
- La situation résidentielle des jeunes influence également les divers statuts d'activité : plus la situation d'habitation est précaire (instabilité résidentielle ou expérience d'itinérance) et perdue dans le temps, plus les participants et participantes sont représentés dans la catégorie NEEF.
- L'état de santé, particulièrement la santé mentale, est une dimension importante en matière d'accès et de maintien en emploi ou en formation : les jeunes entrant dans la catégorie NEEF vivent plus d'anxiété et de dépression que les jeunes en emploi. De plus, les jeunes NEEF reçoivent en moyenne plus de services en psychiatrie que leurs pairs qui n'entrent pas dans cette catégorie.
- Le fait d'avoir connu de l'instabilité dans la trajectoire de placement en protection de la jeunesse a également des liens avec le statut d'activité : les jeunes dans la catégorie NEEF, aux âges moyens de 19 et 21 ans, sont ceux et celles qui ont connu le plus d'instabilité lors de leur histoire de placement.

L'ensemble de ces constats rappellent les liens forts entre le statut d'activité et les enjeux dans diverses sphères de vie, que cela concerne l'état NEEF, le genre, la parentalité, la résidence, l'état de santé ou encore la trajectoire de placement. Ils démontrent le caractère incontournable des dispositifs adoptant une vision globale, intersectorielle, cohérente et sécurisante des parcours des jeunes ayant eu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse.

6. Préparer davantage à la vie adulte les jeunes catégorisés NEEF

La satisfaction générale des jeunes de l'EDJeP à l'égard des interventions sociales visant la préparation et le soutien à la transition à la vie adulte est plus importante chez les jeunes en emploi aux âges moyens de 19 et 21 ans que pour leurs pairs de l'EDJeP qui sont aux études ou sous la catégorie NEEF. **Offrir des soutiens à la préparation à la vie adulte, à la sortie et à la stabilisation résidentielle le plus tôt possible, notamment aux jeunes catégorisés comme NEEF, semble être une piste prometteuse.**

7. Poursuivre l'accompagnement après l'atteinte de la majorité civile

L'expérience de placement, notamment le poids du milieu de placement ainsi que les effets de la fin du placement à l'âge de la majorité, a une incidence paradoxale sur le parcours des jeunes interviewés, venant soit soutenir l'insertion professionnelle de certains et certaines, soit les éloigner du marché du travail pour de multiples raisons. Dans tous les cas, à l'approche des 18 ans, une injonction à la vie adulte, voire à assumer des responsabilités jusque-là absentes, notamment en matière d'emploi, s'impose de manière brusque et soudaine. **Une attention particulière portée aux conséquences hétérogènes de l'expérience de placement sur l'insertion et à leurs traces subjectives ainsi qu'un accompagnement au-delà de la majorité apparaît indispensable chez cette catégorie des jeunes.**

8. Offrir des conditions d'emploi et des postes de qualité.

La majorité des jeunes travailleurs et travailleuses interviewés accordent une signification principalement instrumentale au travail, qui représente leur principal moyen de subsistance. Cependant, et malgré sa grande importance symbolique et pratique, le travail semble, à lui seul, constituer une ressource insuffisante pour plusieurs d'entre eux et elles. Cela génère des craintes tant sur le plan financier que sur celui de l'accès et du maintien en emploi. **Dans les conditions actuelles (postes précaires, bas diplômes), occuper un emploi ne sécurise pas nécessairement le parcours de cette catégorie de jeunes, et l'amélioration des conditions d'emploi et des postes auxquels ils et elles accèdent reste fondamentale.**

9. Impliquer davantage le ou la jeune et son réseau social

En même temps que les jeunes interviewés mettent de l'avant et exercent leur agentivité, ils et elles se tournent fréquemment vers leur réseau social pour bénéficier de son soutien, pour des raisons financières, pour prendre des décisions associées à leur parcours d'emploi et pour des raisons affectives. **Les soutiens à leur participation et autonomie parallèlement à ceux reçus de la part de leur réseau constituent, pour cette catégorie de jeunes, des leviers importants d'action, et ont besoin d'être intégrés dans l'écosystème des interventions qui les visent.**

10. Engager davantage les employeurs et employeuses

Les relations au travail, et notamment avec les employeurs et employeuses, apparaissent déterminantes dans la satisfaction ou l'insatisfaction ressentie par les jeunes interviewés par rapport à une expérience d'emploi, et parmi les raisons pour accepter ou refuser un emploi. **Les relations au travail jouent systématiquement un rôle-clé, soit d'obstacles, soit de facilitateurs, dans le parcours d'emploi, encourageant la réflexion ainsi que l'intervention sur les dispositifs pertinents visant les relations en emploi.**

11. Écouter les besoins et les attentes des jeunes

Les jeunes interviewés ont une vision réaliste du marché du travail et de ses prérequis (de diplôme, de qualification, de résidence ou de santé) qu'ils et elles ne possèdent pas toujours, mettant en tension les opportunités sociales et la réalité de leur parcours. Ils et elles cherchent à se former ou à décrocher des emplois avec de bonnes conditions de travail (salaire, horaire, avantages sociaux, adéquation avec leur lieu de résidence), et adaptés à leurs enjeux de santé physique et mentale, ces derniers éléments étant souvent des obstacles majeurs pour participer activement au marché du travail. **L'écoute de ces besoins et attentes en lien avec la santé, et dans les domaines de la scolarisation, de la résidence et de l'emploi, reste des leviers importants d'engagement des jeunes et d'amélioration des conditions favorisant leur rétention en emploi.**

12. Valoriser une approche humaine au sein des services d'accompagnement.

Les jeunes interviewés se tournent vers une variété d'institutions (tant privées que publiques) pour obtenir des accompagnements en lien avec l'emploi et répondre à leurs besoins du parcours. Peu importe le type d'organisation ou de besoin, les jeunes recherchent de l'aide concrète, de l'orientation scolaire ainsi que des programmes flexibles et efficaces, mais surtout une approche humaine au sein des services avec lesquels ils et elles sont en contact. **Les modalités des interactions mises en œuvre par les services et les institutions qui sont destinés aux jeunes jouent un rôle-clé dans la fréquentation et le bilan qu'ils et elles font des apports, déficits, satisfaction et pertinence de l'accompagnement.**

1. Introduction

Chaque année, plus de 2 000 jeunes quittent un milieu de placement de la protection de la jeunesse au Québec à l'approche de l'âge de leur majorité (Gouvernement du Québec, 2021). Cette situation leur pose des défis importants, alors que la fin d'un placement à 18 ans représente un moment charnière pour les différentes sphères de vie des parcours des jeunes placés (Mann-Feder et Goyette, 2019; Munro et Stein, 2008). Ils et elles doivent en effet faire face à une injonction forte : celle de devenir autonomes rapidement, alors même qu'ils et elles ont parfois eu un parcours de placement prolongé sous les services de la protection de la jeunesse et qu'ils et elles disposent souvent, à 18 ans, de peu de soutien de leur entourage pour faire face aux défis de la vie autonome (Mann-Feder, 2023; Frechon et Lacroix, 2020). Par ailleurs, ces jeunes doivent faire l'apprentissage de cette autonomie avec un bagage scolaire moins important que leurs pairs non placés : en 2018, au Québec, seuls 17 % des jeunes placés avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES) à l'âge de 17 ans comparativement à 72 % de la population générale du même âge (Goyette et Blanchet, 2018). Cette situation peut alors fragiliser les parcours d'autonomisation alors que le niveau de scolarité est un facteur important dans les parcours d'insertion professionnelle (Fournier et Matte-Landry, 2023; Trottier, 2000) et qu'occuper un emploi représente une exigence sociale importante des sociétés occidentales contemporaines (Longo, 2021; Papinot et Vultur, 2010), encore davantage dans une conjoncture de pénurie de main-d'œuvre telle que présente actuellement au Québec et au Canada (Longo et al., 2024).

Une récente revue de la littérature exploratoire portant sur l'insertion professionnelle des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse a justement montré que leur taux d'insertion en emploi tout comme leurs revenus sont plus faibles que ceux des jeunes n'ayant pas connu de placement. Aussi, ils et elles font face à une plus grande instabilité sur le marché du travail que leurs pairs sans parcours dans le système de protection de la jeunesse (Fournier et Matte-Landry, 2023). Même plus de 10 ans après la fin d'un placement, entre 28 et 31 ans, leurs indicateurs de transition vers l'âge adulte en matière d'emploi témoignent des désavantages qui continuent d'être vécus dans les parcours en emploi en comparaison des jeunes n'ayant vécu aucun placement (Cameron et al., 2018). Un ensemble d'éléments sont mobilisés pour expliquer ce faible taux d'insertion professionnelle des jeunes ex-placés, notamment la parentalité précoce, les enjeux de santé mentale et de consommation, les troubles du comportement ou encore le fait de vivre en situation d'itinérance (Fournier et Matte-Landry, 2023). Par ailleurs, plusieurs recherches ont également mis en lumière les discriminations vécues par ces jeunes sur le marché du travail, que ce soit par l'intermédiaire de comportements inadéquats de leur employeur ou employeuse, ou encore par le non-respect de certains de leurs droits (Fournier et Matte-Landry, 2023).

C'est dans ce contexte que le *ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale* a souhaité documenter la réalité et les enjeux particuliers des parcours d'emploi des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse au Québec. Le mandat confié aux volets Emploi et entrepreneuriat et Santé et bien-être de la *Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec* en 2023 visait ainsi à brosser un portrait des jeunes de 16 à 24 ans ayant été placés sous la loi de la protection de la jeunesse, et de leurs défis en emploi.

Réalisée entre février 2023 et février 2024 à partir d'un devis mixte séquentiel, la recherche présentée dans ce rapport repose sur des données tant quantitatives que qualitatives. D'abord, elle s'appuie sur une analyse secondaire des données issues de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec (EDJeP) qui traite des indicateurs de transition vers l'âge adulte de 1 136 jeunes âgés de 16 à 24 ans

et ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse. Ensuite, elle se fonde sur l'analyse des récits de 30 jeunes, ayant tous participé à l'EDJeP et ayant été interviewés au sujet d'une diversité d'expériences en lien avec leur parcours en emploi.

Ces analyses ont été produites à partir d'une perspective globale et multidisciplinaire ancrée dans l'approche des parcours de vie (Longo, 2016; Lalive D'Épinay et al., 2005; Elder et al., 2004) et considérant la jeunesse comme une période de construction de soi caractérisée par des transitions multiples et interreliées dans différentes sphères de la vie (éducative, professionnelle, résidentielle, financière, civique, relationnelle et identitaire) (Supeno et Bourdon, 2013; Van de Velde, 2008). Ces transitions typiques lors de la jeunesse s'accompagnent de difficultés majeures dans les parcours des jeunes en situation de vulnérabilité (sous-scolarisation, situation d'itinérance, judiciarisation dans le système de justice pénale, enjeux de santé mentale, manque de soutien relationnel et institutionnel, etc.) (Bonakdar et al., 2023; Berthet et al., 2021), des enjeux déjà bien documentés (Osgood et al., 2005) et difficiles à scinder de l'emploi. Plus particulièrement, les analyses ici présentées visent à décrire la réalité actuelle, passée et projetée des jeunes ayant connu un placement sous les services de protection de la jeunesse au Québec en lien avec l'activité et ses interactions avec les autres sphères de vie, les diverses formes de travail et l'emploi salarié. Plus particulièrement, on décrit les expériences concrètes de cette catégorie de jeunes, leurs rapports au travail et à l'emploi, ainsi que le regard qu'ils et elles portent sur le marché du travail, avec des différences et similarités avec les rapports d'autres catégories des jeunes en situation de vulnérabilité (Longo, 2018; Longo, Bidart et al., 2020). De surcroît, la présente recherche interroge des dimensions particulières du parcours, telles que les discriminations à l'emploi, les raisons du non-emploi, les pratiques en recherche d'emploi, les obstacles pour trouver un emploi ou encore les domaines d'emploi et de formation visés. L'ensemble de ces éléments sont analysés en portant une attention particulière aux inégalités sociales, notamment scolaires et d'accès aux services, qui affectent particulièrement les parcours des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse (Esposito et al., 2022; Frechon et Lacroix, 2020; Mann-Feder et Goyette, 2019), même dans une conjoncture actuelle favorable à l'emploi des jeunes et d'un renversement de la pyramide démographique (Longo et al., 2021).

2. Méthodologie

Afin de comprendre et de rendre compte de la diversité des parcours en emploi des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse, la recherche ¹ repose sur un devis méthodologique mixte séquentiel en deux temps. Dans un premier temps, une analyse secondaire des données quantitatives issues de l'EDJeP a été effectuée. Dans un second temps, des données qualitatives ont été collectées à partir d'entrevues semi-dirigées menées au cours de l'été 2023 auprès d'un échantillon de jeunes ayant participé à l'EDJeP. Le présent rapport présente les résultats de l'analyse combinée de ces deux volets de recherche.

2.1 Volet quantitatif

Le projet s'appuie d'abord sur une analyse secondaire des données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) ². Première étude québécoise longitudinale et représentative qui s'intéresse aux conditions de vie et de passage à la vie adulte des jeunes de 16 à 22 ans ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse, l'EDJeP a été mise sur pied afin de combler un manque de connaissances sur la période de « l'après-placement » en protection de la jeunesse au Québec. Cette enquête s'est déroulée en trois vagues de collecte de données quantitatives. La première vague de collecte de données a eu lieu entre mai 2017 et avril 2018 et a permis de rencontrer, en face à face, 1 136 jeunes âgés de 16 à 18 ans ³. La deuxième vague de collecte de données s'est ensuite déroulée de mai à décembre 2019. Elle a été menée auprès de 849 des 1 136 jeunes précédemment rencontrés et qui ont accepté d'être réinterrogés, cette fois-ci en face à face ou par Zoom. Enfin, lors de la troisième vague de collecte de données, 560 des 1 136 jeunes initialement contactés ont accepté d'être rencontrés, cette fois-ci par Zoom uniquement. Pour chaque vague de collecte de données, les jeunes ont complété un questionnaire quantitatif portant sur leurs différentes sphères de vie (ex. famille, amis, éducation, travail, implication sociale, santé physique, mentale et sexuelle). Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec d'autres sources de données administratives sur la trajectoire de services et de placement en protection de la jeunesse et celles de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) sur les services reçus en santé et services sociaux.

¹ Le certificat éthique de la recherche a été délivré par le Comité d'éthique et de recherche de l'École nationale d'administration publique le 28 mars 2023 (CER-ENAP-2023-12) et reconnu par l'Institut national de la recherche scientifique ainsi que l'Université de Montréal.

² EDJeP a été réalisée avec le soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines (programme Partenariat) et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec) ont été mobilisés afin d'élargir les dimensions d'analyses d'EDJeP de la vague 3. Les données de l'EDJeP ont été comparées, lorsque possible, avec celles de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ) réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et financée par le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Fondation Lucie et André Chagnon, l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité du travail, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et l'ISQ. Les données utilisées sont compilées à partir du fichier maître final « E18 » de l'ELDEQ (1998-2017).

³ Pour faire partie de l'échantillon de l'enquête, les jeunes devaient, entre autres, être âgés de 16 à 18,5 ans et avoir cumulé au moins une année de placement en milieu substitut (centre de réadaptation, famille d'accueil, foyer de groupe ou autre type d'hébergement) au moment de la collecte de données. Par ailleurs, leur dossier au sein des services de la protection de la jeunesse devait encore être actif lors de la première vague de l'enquête (pour plus de détails sur la stratégie méthodologique de l'EDJeP, voir Dumollard, 2020 ou encore Goyette et al., 2021).

Par ailleurs, l'EDJeP a été co-construite avec un comité consultatif de jeunes ayant vécu un placement, dont le rôle a été de participer activement au choix des thématiques des questionnaires, à la formulation des questions, à la formation des interviewers et aux réflexions lors de l'analyse des données.

Pour la présente recherche, plusieurs variables ont été retenues pour l'analyse soit : le genre, la parentalité, l'obtention du DES, la stabilité résidentielle post-placement, l'instabilité de placement (soit le nombre de fois où le jeune a changé de milieu de placement dans sa trajectoire de services en protection de la jeunesse), la santé physique perçue et la santé psychologique, la situation d'activité, le type d'emploi, le domaine d'emploi et la qualité de l'emploi. La qualité des emplois des jeunes réfère à une variable descriptive utilisée par le gouvernement afin de classer les types d'emploi en fonction de leurs spécificités et complexités. Elle a été analysée à l'aide de la classification nationale des professions (CNP), qui permet d'organiser les emplois en fonction des études nécessaires et la spécificité des tâches effectuées.

Des analyses descriptives et univariées ont été menées. Dans ce cadre, ont été retenues comme variables indépendantes la situation d'activité et la qualité de l'emploi. Lorsque pertinent, la variable d'obtention du DES, qui a le plus fort lien avec le statut d'activité, a été utilisée comme variable de contrôle dans les analyses univariées, notamment lorsqu'un effet populationnel est connu tel que le ratio homme/femme dans le taux de diplomation. Des pondérations ont été utilisées afin de pallier l'attrition (Goyette et al., 2021).

Lorsque possible, certaines analyses réalisées ont été directement mises en perspective avec des données populationnelles disponibles issues de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada, qui a pour objectif de fournir des informations sur les grandes tendances du marché du travail et dont certains indicateurs sont communs aux variables de l'EDJeP (ex. heures travaillées par semaine, nombre d'emplois occupés, secteur de l'industrie, expérience de travail au cours de la dernière année, moyens utilisés pour chercher de l'emploi). Ainsi, la catégorie des 20 à 24 ans de l'EPA (pour le Québec) a été utilisée lors des comparaisons entre la population générale et celle de l'EDJeP. Il s'agit en effet de la catégorie la plus proche de l'âge des jeunes ayant participé à l'EDJeP. Par ailleurs, les données de 2018-2019 et de 2020-2021 de l'EPA ont été utilisées dans la mesure où il s'agit des deux vagues de cette enquête les plus proches temporellement de la deuxième (2019) et de la troisième vague (2021) de collecte de données de l'EDJeP.

2.2 Volet qualitatif

La seconde partie du devis de recherche repose sur la réalisation d'entretiens individuels semi-dirigés avec des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse. L'objectif de cette collecte originale de données était d'aborder en profondeur les parcours en emploi des jeunes, plus particulièrement leurs liens avec les différentes sphères de vie des parcours. Il s'agissait aussi de faire ressortir les processus et les séquences en œuvre en matière de cheminement en emploi ainsi que les facteurs déterminants de l'insertion et du maintien en emploi des jeunes anciennement placés dans le système de protection de la jeunesse. Pour ce faire, une grille d'entretien a été développée composée de 25 questions, réparties en six thématiques (situation actuelle, parcours d'emploi, rapport et recours aux institutions et aux services, rapports à la vie professionnelle, ressources et rapport à l'avenir).

Au total, 30 jeunes ayant répondu à l'EDJeP ont participé à cette collecte de données qualitatives complémentaire à l'été 2023. Ils et elles étaient alors âgés de 21 à 24 ans. Leur recrutement a été effectué à partir de la base de données des participants et participantes de l'EDJeP dont les coordonnées (téléphone, adresse courriel, compte Facebook) ont été consignées dans des serveurs sécurisés de l'université du chercheur principal au fil de la recherche longitudinale. En effet, à chaque vague de collecte

de données de l'EDJeP, les participants et participantes étaient invités à donner leur consentement à participer à de futurs projets de recherche. Pour la présente recherche, il a ainsi été possible de dresser une liste globale de 1 024 jeunes ayant donné leur accord pour de futures recherches. Sur cette base, la stratégie d'échantillonnage a consisté à générer une liste de 60 jeunes afin de permettre d'en rencontrer 30, tel que prévu dans le devis de recherche initial de la présente recherche. Cette liste comportait deux groupes distincts de participants et participantes à l'EDJeP, sur la base de trois critères de diversification qui s'étaient montrés déterminants chez cette catégorie des jeunes et au sein de l'EDJeP : l'obtention du DES; la situation résidentielle; les enjeux de santé mentale. Ces trois critères représentent des leviers importants pour la construction des parcours vers l'autonomie et la transition vers l'âge adulte, car ce sont des facteurs de vulnérabilité dans les parcours juvéniles (Fernandes et al., 2023). En effet, ne pas avoir complété un DES est associé à des désavantages socio-économiques (Campbell, 2015). De plus, les enjeux de santé mentale et de pauvreté seraient considérés comme des facteurs mutuellement aggravants (Ridley et al., 2020). Par ailleurs, la stabilité résidentielle a également été identifiée comme facteur favorisant l'obtention d'un DES et l'acquisition et le maintien d'un emploi (Goyette et Blanchet, 2018). Le premier groupe (A) rassemblait 30 jeunes sans DES, qui ont déclaré avoir vécu au moins un épisode d'itinérance et avoir au moins un problème de santé mentale autodéclaré lors de la vague 2 de l'EDJeP. Le second groupe (B) rassemblait quant à lui 30 jeunes ayant complété leur DES (six ayant comme plus haut diplôme un DES ou une équivalence, deux ayant complété un diplôme d'études professionnelles, quatre ayant un diplôme d'études collégiales associé à une technique, et trois complétant un diplôme universitaire de premier cycle) et ayant déclaré ne pas avoir vécu au moins un épisode d'itinérance, et ne pas avoir au moins un problème de santé mentale autodéclaré lors de la vague 2 de l'EDJeP. L'objectif de cette stratégie d'échantillonnage était de pouvoir maximiser les différences de parcours, et comparer les réalités des jeunes dans des situations plus favorisées (groupe B) aux situations moins favorisées (groupe A) afin de comprendre une diversité de situations d'emploi. À l'issue du recrutement, 15 jeunes du groupe A et 15 jeunes du groupe B ont participé à la présente recherche. Ainsi, 30 jeunes ont été rencontrés pour ce second volet du devis de recherche.

Tableau 1 : Description socio-démographique et par sous-groupe des participants et participantes aux entretiens individuels semi-dirigés

	Groupe A (sans DES)	Groupe B (avec DES)
Situation d'activité		
<i>En emploi uniquement</i>	9	9
<i>En emploi et aux études</i>	2	4
<i>Ni en emploi, ni aux études</i>	4	2
Genre auquel s'identifie les participants et les participantes		
<i>Femme</i>	11	7
<i>Homme</i>	3	6
<i>Trans et non-binaire</i>	1	2
Situation conjugale		
<i>Seul-e</i>	4	9
<i>En couple</i>	11	6
Situation parentale		
<i>Sans enfant</i>	11	14
<i>Avec enfant</i>	4	1
Lieu de résidence		
<i>Région urbaine</i>	5	7
<i>Région rurale</i>	10	8

Type de résidence		
<i>Appartement supervisé</i>	1	-
<i>Dans une ressource communautaire ou intermédiaire</i>	1	-
<i>Appartement loué avec quelqu'un (colocataire, amoureux ou amoureuse)</i>	6	6
<i>Appartement loué seul</i>	-	6
<i>Avec sa famille de fin de placement</i>	1	-
<i>Avec sa famille biologique</i>	2	1
<i>Propriétaire d'une maison</i>	3	1
<i>Logé par son employeur ou son employeuse</i>	1	1

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec.

Les 30 jeunes ont été rencontrés par Zoom ou en présentiel dans le cadre d'un entretien individuel semi-dirigé réalisé entre mai et juillet 2023. Le choix du mode virtuel ou présentiel de l'entretien a été laissé à leur convenance et en fonction de leur réalité géographique. La durée des entretiens, tous menés par la même personne, a varié entre 0 h 40 et 1 h 30. Tous les participants et participantes ont reçu une compensation financière de 40 \$ pour leur participation et le temps qu'ils et elles y ont consacré.

Une fois tous les entretiens transcrits, ils ont été codés dans un premier temps à l'aide du logiciel d'indexation thématique qualitative NVivo, qui facilite le travail de codification et d'organisation des données. Chaque thème a ensuite fait l'objet d'une analyse plus spécifique au fil d'un processus inductif et itératif (Mukamurera et al., 2006). À partir des catégories d'analyse émergentes, six tensions ont émergé des résultats. Elles traversent, à différents niveaux, les parcours en emploi des 30 jeunes interviewés et seront présentées dans la seconde partie de la section résultats.

3. Résultats

A. La situation d'activité et d'emploi des jeunes ayant participé à l'EDJeP

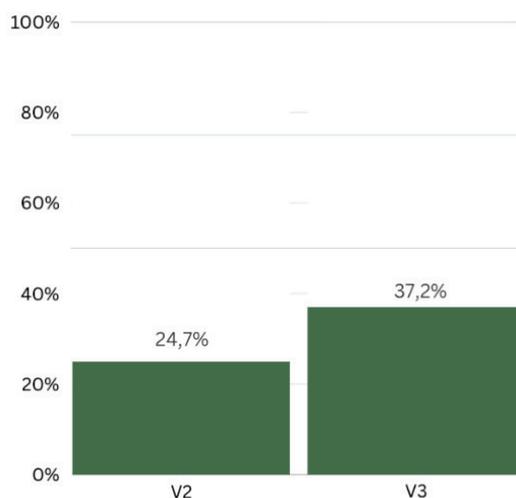
Les analyses de cette section se basent sur les données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP). Des 1 136 jeunes qui ont participé à la première vague de collecte de données, 49 % ont indiqué s'identifier comme des hommes et 47 % comme des femmes. Par ailleurs, 4 % s'identifiaient comme trans ou non binaires, ce qui laisse croire à une surreprésentation de ce dernier groupe de jeunes parmi ceux et celles placés dans les services de la protection de la jeunesse par rapport à la population générale (Pullen Sansfaçon et al., 2023). La proportion de jeunes hommes lors des deuxième et troisième vagues de collecte de données a légèrement fléchi (respectivement 46 % et 40 %) au profit des jeunes femmes (respectivement 50 % et 53 %) et des jeunes trans et non binaires (respectivement 4 % et 6 %). Cette section présente sommairement quelques caractéristiques de l'ensemble des jeunes de la cohorte de l'EDJeP concernant leur situation de scolarisation, d'activité et d'emploi, pour ensuite montrer leur association à d'autres enjeux du parcours, notamment être en situation NEEF (ni en emploi, ni aux études, ni en formation), le genre, la parentalité, la situation résidentielle, l'état de santé, la trajectoire de placement, ainsi que de participation à des mesures spécifiques.

A.1 Scolarisation, activité et emploi des jeunes de l'EDJeP

A.1.1 Scolarisation des jeunes de l'EDJeP

Lors de la première vague (V1) de collecte de données de l'EDJeP (dont l'âge moyen est de 17 ans), 30,1 % des participants et des participantes étaient en voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES) avant l'âge de leur majorité. Lorsque l'on compare le taux de diplomation des jeunes de l'EDJeP à celui des jeunes de la population générale, les premiers sont plus nombreux à ne pas obtenir leur DES. En effet, seulement 24,7 % des jeunes avaient obtenu leur DES lors de la deuxième vague (V2) de collecte de données (dont l'âge moyen est de 19 ans), et 37,2 %, lors de la troisième vague (V3) de collecte de données (dont l'âge moyen est de 21 ans) (figure 1), tandis que 85,7 % des jeunes de 20 à 24 ans ont un DES (ou une attestation d'équivalence), pour l'ensemble du Québec (Statistique Canada, 2023). Les jeunes de la population générale sont donc près de deux fois et demie plus nombreux à obtenir leur DES comparativement à ceux et celles ayant eu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse. De plus, à noter que les jeunes femmes de l'EDJeP ont une probabilité 1,8 plus élevée d'obtenir leur DES en V3 que les jeunes hommes de l'enquête ($n = 553$, $p < .05$, odds ratio).

Figure 1. Pourcentage des jeunes de l'EDJeP ayant obtenu leur DES à 19 (V2) et à 21 ans (V3)



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

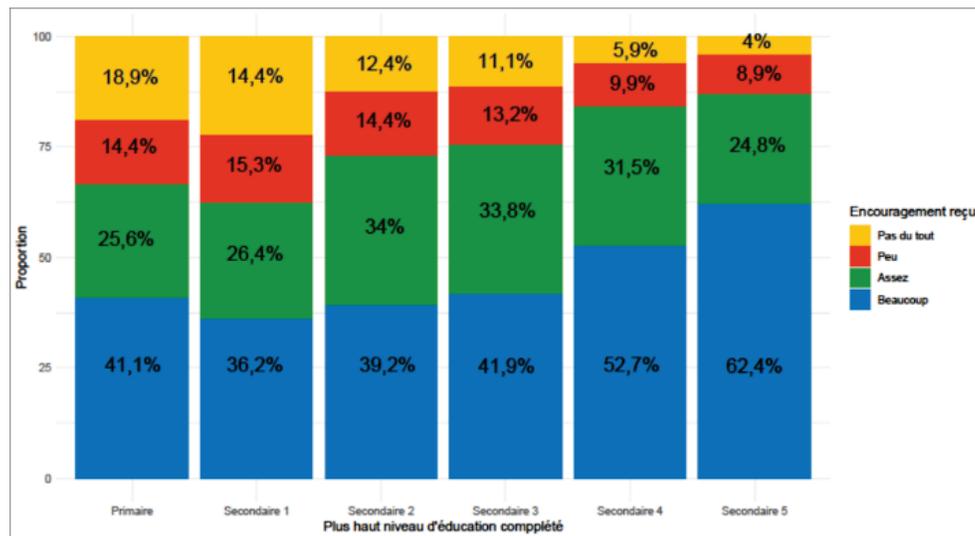
Par ailleurs, les trajectoires scolaires des jeunes de l'EDJeP sont généralement succinctes, et rares sont ceux et celles qui continuent leur scolarité au-delà du niveau secondaire. En effet, lors de la V3, seuls 7,3 % des participants et participantes à l'EDJeP se sont inscrits à des formations postsecondaires.

D'autres aspects de la dynamique de scolarisation des jeunes de l'EDJeP sont pertinents à considérer. Dans une autre recherche (Goyette et Blanchet, 2018), nous avons travaillé avec l'Institut de la statistique du Québec pour comparer les données de l'EDJeP à celles de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ). L'objectif était d'avoir une comparaison avec un groupe de jeunes en population générale. Les données de l'ELDEQ permettent également de comparer les jeunes qui vivent dans un milieu de vie plus défavorisé.

Alors qu'à 17 ans en moyenne, 72,3 % de tous les jeunes de l'ELDEQ étaient inscrits en cinquième année du secondaire en 2015, cette proportion était nettement plus faible, à 53,3 %, pour les jeunes en situation de défavorisation. Chez les jeunes placés de l'EDJeP, seuls 17,1 % étaient inscrits en cinquième secondaire à 17 ans en moyenne, soit au moment de la V1 en 2017 (Goyette et Blanchet, 2018). Au moment de cette première vague d'enquête, 19,2 % des jeunes de l'EDJeP n'avaient d'ailleurs toujours pas dépassé le niveau de deuxième secondaire. Cette proportion était de 2,2 % chez tous les participants et participantes de l'ELDEQ, et de 7,5 % pour des jeunes de l'ELDEQ issus de milieux défavorisés. Il y a donc une inégalité très importante des situations scolaires, même en comparant les jeunes de l'EDJeP à ceux et celles en situation de défavorisation de l'ELDEQ (Goyette et Blanchet, 2018).

Enfin, il est pertinent de s'intéresser aux soutiens obtenus au fil de la trajectoire scolaire dans la mesure où ils sont importants pour la poursuite des études. En effet, en cohérence avec la littérature en persévérance scolaire (Allen et al., 2018), les jeunes de l'EDJeP bénéficient des encouragements de leurs proches au fil de leur trajectoire scolaire. En V1, plus les jeunes placés perçoivent avoir été encouragés à poursuivre leurs études au-delà du secondaire, plus ils et elles ont tendance à avoir un haut niveau d'études complété (Goyette et Blanchet, 2018). Les jeunes placés qui se sentent soutenus et encouragés en tirent donc des bénéfices réels (figure 2).

Figure 2. Plus haut niveau de scolarité atteint et encouragement perçus à 17 ans (V1)



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés. Goyette et Blanchet, 2018.

A.1.2 Situation d'activité des jeunes de l'EDJeP

Au-delà de la situation scolaire, celle d'activité des jeunes de l'EDJeP permet de constater la diversité des configurations dans lesquelles ils et elles se trouvent et leur évolution au fil du temps (figure 3). En ce qui concerne les jeunes aux études, leur proportion diminue au fil des enquêtes et de l'avancée en âge. En additionnant ceux et celles qui sont seulement aux études à ceux et celles qui sont aux études et au travail, le pourcentage de ceux et celles aux études se réduit à 38,1 % en V2 et à 39,6 % en V3 alors qu'il était de 82,1 % en V1.

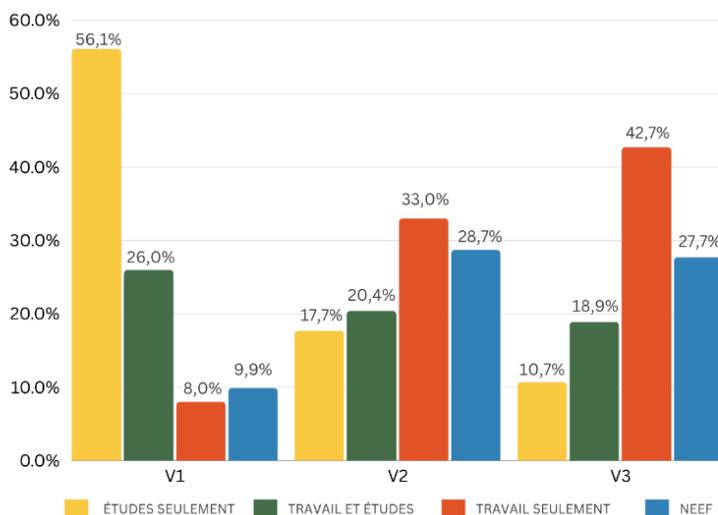
Dans le même temps, les autres activités des jeunes de l'EDJeP évoluent elles aussi par une diminution importante de leur présence dans le domaine de la formation et une augmentation significative tant au niveau de l'insertion en emploi que de leur sortie des deux domaines (situation NEEF). En effet, lors de la V1, un peu plus du quart (26,0 %) des jeunes travaillent en même temps qu'ils et elles étudient, une proportion qui est de seulement 18,9 % en V3. À l'inverse, la proportion des jeunes qui travaillent augmente, passant de 8,0 % en V1 à cinq fois plus (42,7 %) en V3, ce qui montre le fort investissement des jeunes sur le marché du travail au fur et à mesure de l'avancée en âge des participants et participantes.

Par ailleurs, l'ensemble des jeunes de l'EDJeP ont occupé en moyenne 1,2 emploi (V3) dans le mois précédant leur participation à la recherche. D'autre part, en V2, les jeunes en emploi travaillaient majoritairement à temps plein, en moyenne 30 heures par semaine. 58,1 % d'entre eux et elles travaillaient plus de 30 heures par semaine et 41,9 % 29 heures ou moins.

Enfin, une situation différencie particulièrement la situation des jeunes de l'EDJeP de l'ensemble des jeunes. En effet, une importante proportion des jeunes se trouvent à être ni aux études, ni en emploi, ni en formation (NEEF) au fil des vagues d'enquête de l'EDJeP. Au moment de la V1, c'est le cas de 9,9 % des jeunes de l'EDJeP, alors que c'est respectivement le cas de 28,7 % et 27,7 % des participants et participantes en V2 et V3. C'est donc près d'un tiers des jeunes de l'EDJeP qui entrent dans la catégorie NEEF (figure 3) et cette situation se maintient même plusieurs années après la fin de leur placement dans les services de la protection de la jeunesse (V3), en comparaison avec leurs pairs de la population générale en 2018-2019 au Québec, où seulement 7,8 % des jeunes entre 17 et 19 ans, et 10,5 % entre 20 et 24 ans

peuvent être catégorisés NEEF (Longo et al., 2021). Les jeunes de l'EDJeP sont donc près de trois fois plus nombreux à se retrouver en dehors de l'emploi, des études et de la formation lors de ces transitions fréquentes à l'âge de la jeunesse.

Figure 3. Évolution du statut d'activité à 17 (V1), à 19 (V2) et à 21 ans (V3)



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Il est également important de soulever que même chez les jeunes qui travaillent, entre le cinquième (20,0 % à la V2) et près du tiers (28,9 % à la V3) d'entre eux et elles rapportent avoir eu recours à l'aide sociale ou au chômage dans la dernière année, ce qui illustre le niveau fréquent d'instabilité et de précarité professionnelle même quand ils et elles sont dans un processus proximal de l'emploi. Dans le même sens, l'absence d'emploi ou d'études n'implique pas toujours des états durables : entre 31,8 % (à la V3) et 63,1 % (à la V2) des jeunes de l'EDJeP qui se retrouvent sous la catégorie des NEEF ont déclaré avoir touché un salaire dans la dernière année. Dans leur globalité, ces constats, qui seront approfondis dans la section des résultats qualitatifs de cette recherche, affichent la mobilité et le caractère réversible et précaire de la stabilisation des jeunes de l'EDJeP dans l'emploi, avec des parcours d'insertion marqués par des changements fréquents où ils et elles travaillent, quittent ou perdent leur emploi, qui entraînent des conséquences sur les conditions financières et de vie plus largement. À l'instar d'autres jeunes en situation de vulnérabilité, le caractère asynchrone des parcours des jeunes placés mène à réfléchir à l'importance du suivi et de leur accompagnement dans leur parcours d'emploi, à travers les diverses entrées et sorties du marché du travail (Goyette et al., 2006; Berthet et al., 2021).

A.1.3 Emplois occupés par les jeunes de l'EDJeP

En ce qui concerne ceux et celles qui occupent un emploi, les jeunes de l'EDJeP se trouvent en majorité dans des domaines d'emploi qui attirent une main-d'œuvre typiquement juvénile et caractérisés par de bas salaires et de faibles protections dans l'emploi. Plus particulièrement, ils et elles occupent majoritairement des emplois dans les domaines du commerce de détail et la vente ainsi que dans la restauration. Ce constat est fait autant lors de la V2, avec respectivement 44,9 % et 21,1 % dans ces secteurs, qu'en V3, avec respectivement 26,5 % et 17,5 % dans ces secteurs (tableau 2).

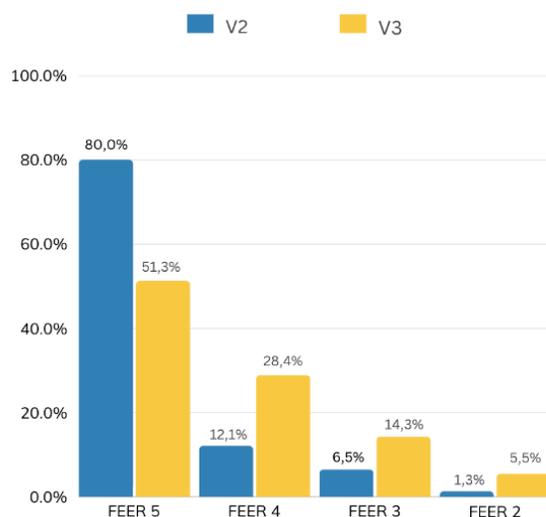
Tableau 2. Principaux domaines d’emploi occupés par les jeunes d’EDJeP à 19 (V2) et à 21 ans (V3)

	V2	V3
1^{er} domaine	Commerce de détail et vente (44,9 %)	Commerce de détail et vente (26,5 %)
2^e domaine	Restauration (21,1 %)	Restauration (17,5 %)
3^e domaine	Journalier, travail d’usine (7,6 %)	Métiers de la construction (8,3 %)
4^e domaine	Métiers de la construction (5,3 %)	Santé et intervention (7,0 %)
5^e domaine	Santé et intervention (4,2 %)	Entretien ménager (6,2 %)

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l’Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

De plus, afin de caractériser davantage les expériences professionnelles des jeunes à partir des spécificités de ces différents domaines d’emploi, la classification nationale des professions (CNP) permet de classer les emplois des jeunes de l’EDJeP en fonction de la scolarité et des habiletés professionnelles nécessaires au poste, qui sont des indicateurs également de qualité de l’emploi. Ainsi, la figure 4 montre qu’en V2, la majorité (80,0 %) des jeunes en emploi occupent un poste nécessitant généralement une démonstration de travail à court terme et ne requérant aucune scolarité, une proportion qui diminue à 51,3 % en V3. Le pourcentage des jeunes de l’EDJeP qui occupent un emploi plus spécialisé (formation, étude, expérience et responsabilités [FEER] 3 et 2) tend ainsi à augmenter alors qu’ils et elles avancent en âge, mais il reste largement minoritaire parmi les types d’emploi.

Figure 4. Emploi occupé en fonction du niveau de qualification requis à 19 (V2) et à 21 ans (V3)



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l’Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Lorsque le type de domaine d'emploi est mis en relation avec le plus haut niveau de scolarité complété, le constat est que les jeunes de l'EDJeP ayant réussi à obtenir une formation postsecondaire qualifiante sont ceux et celles qui, en V3, occupent une plus grande proportion (avec 15,4 % et 23,1 % des jeunes) des emplois plus spécialisés et qualifiés (FEER 2 et 3 respectivement (tableau 3)). À l'inverse, les jeunes occupant en plus grande proportion les emplois nécessitant de moindres études et qualifications (FEER 4 et 5) sont les jeunes n'ayant pas complété leur DES et ceux et celles ayant seulement un DES au même âge.

Tableau 3. Niveau de qualification requis de l'emploi occupé selon le plus haut niveau de scolarité complété à 21 ans (V3)

	Pourcentages (fréquences)				% Total
	Primaire	Secondaire partiel	DES	Formation qualifiante (DEP, DEC, Uni)	
FEER 2 - Nécessite généralement un DEC, ou un apprentissage de 2 ans ou plus, ou des tâches de supervision.	11,0 % (1)	3,1 % (6)	6,2 % (6)	15,4 % (6)	5,5 %
FEER 3 - Nécessite généralement un DEC, ou un apprentissage de moins de 2 ans, ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois.	0	15,3 % (30)	10,3 % (10)	23,1 % (9)	14,3 %
FEER 4 - Nécessite généralement un DES, ou une formation en cours d'emploi de plusieurs semaines.	11,0 % (1)	32,1 % (63)	27,7 % (27)	20,5 % (8)	28,4 %
FEER 5 - Nécessite généralement une démonstration de travail à court terme et aucune scolarité	55,7 % (7)	49,5 % (97)	55,7 % (54)	41,0 % (16)	51,3 %
n Total	9	196	97	39	

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

A.2 Facteurs associés aux divers statuts d'activité

Plusieurs facteurs sont associés aux divers statuts d'activité d'emploi des jeunes de l'EDJeP, ce qui permet de tenir compte de l'interdépendance des sphères et des événements de leur parcours.

A.2.1 Situation de NEEF

D'abord, le fait d'être catégorisé NEEF à 19 ans en moyenne (V2) est un fort prédicteur du fait de l'être encore au moment de la V3. En effet, 54 % des jeunes de l'EDJeP qui sont en situation NEEF en V2 le sont toujours en V3. Les jeunes en situation NEEF en V2 sont 4,6 (n = 553, p < 0,05, odds ratio) fois plus à risque d'être en situation NEEF que les jeunes de l'EDJeP en emploi deux ans plus tard, en V3.

Par ailleurs, comme dans la population générale, où le fait d’avoir le DES diminue fortement la proportion des jeunes de 17 à 24 ans sous la catégorie NEEF (Longo et al., 2021), les jeunes de l’EDJeP sans DES sont largement surreprésentés parmi la catégorie NEEF. En V2, ils et elles sont 2,3 fois plus à risque d’entrer dans la catégorie NEEF que ceux et celles qui ont leur DES (n = 843, p < 0,05, odds ratio) (tableau 4). Deux ans plus tard en V3, les jeunes de l’EDJeP sans DES sont 5,3 fois plus à risque d’entrer dans la catégorie NEEF (n = 556, p < 0,05, odds ratio), et ce, même en contrôlant pour la situation d’activité alors qu’ils et elles avaient 19 ans en moyenne (tableau 4). Plus spécifiquement, cela signifie que l’obtention du DES est liée à la situation d’activité actuelle, et ce, même lorsque l’effet de la situation d’activité passée sur la situation d’activité future est prise en compte. Agir sur l’amélioration de la scolarisation des jeunes placés est donc une stratégie prometteuse afin de soutenir la trajectoire d’emploi.

Tableau 4. Répartition des participants et participantes de l’EDJeP parmi la catégorie NEEF selon l’obtention ou non du DES à 21 ans (V3)

V3	Variable	n	Odds ratio
DES	NEEF	19	Intercept 0,12
	Non NEEF	186	
DES non complété	NEEF	132	5,36**
	Non NEEF	219	

**p < 0,05

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l’Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

A.2.2 Statut d’activité en fonction du genre

Au-delà des facteurs liés aux niveaux de diplôme, le statut d’activité des jeunes de l’EDJeP varie aussi selon le genre. En effet, les femmes cisgenres parmi les participants et participantes à l’EDJeP sont surreprésentées dans la catégorie des jeunes aux études lors de la V2 et de la V3, en étant respectivement 45,2 % et 35,5 % dans ce statut. Les hommes cisgenres sont quant à eux plutôt surreprésentés dans la catégorie des jeunes à l’emploi aux mêmes moments, en étant respectivement 38,7 % et 50,5 % dans ce statut (tableau 5). Quant aux personnes trans et non binaires (TNB), elles sont surreprésentées dans la catégorie NEEF, en étant respectivement 34,3 % et 43,3 % dans ce statut, sachant que selon nos analyses, ce constat ne s’explique pas par un ratio de diplomation plus faible, contrairement aux hommes cisgenres NEEF.

Tableau 5. Statut d'activité en fonction du genre à 19 (V2) et 21 ans (V3)

V2	Aux études % (fréquence)	À l'emploi % (fréquence)	NEEF % (fréquence)
Femmes-Cisgenre	45,2 % (188) **	29,1 % (121)	25,7 % (107)
Hommes-Cisgenre	29,8 % (114)	38,7 % (148) **	31,5 % (120)
TNB	45,7 % (16)	20,0 % (7)	34,3 % (12)

V3	Aux études % (fréquence)	À l'emploi % (fréquence)	NEEF % (fréquence)
Femmes-Cisgenre	35,5 % (106) **	37,9 % (113)	26,6 % (79)
Hommes-Cisgenre	22,7 % (51)	50,5 % (114) **	26,8 % (60)
TNB	24,3 % (9)	32,4 % (12)	43,3 % (16)

**p < 0,05

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

A.2.3 Statut d'activité et parentalité

Quant à la parentalité, comparativement aux jeunes de la même catégorie d'âge dans la population générale, une plus grande proportion de jeunes de l'EDJeP sont parents : c'est le cas de 7,7 % d'entre eux et elles en V2, un pourcentage qui s'élève à 17,0 % en V3. Ces proportions sont supérieures à celle de la population générale des 20 à 24 ans, qui sont seulement 4 % à être parents (Brunet, 2019). La majorité des jeunes de l'EDJeP ayant des enfants sont des femmes, et plusieurs mères continuent leur cheminement scolaire malgré la parentalité (elles représentent 16,8 % en V2 et 20,2 % en V3).

La parentalité ne s'associe pas toujours à l'emploi; bien au contraire, elle peut s'associer à une sortie progressive des sphères de l'emploi et de la formation. En effet, en V2, 19,0 % des jeunes parents sont aux études, contre 39,0 % en emploi et 42,0 % sous la catégorie NEEF. En V3, 7,5 % des parents sont aux études seulement, 9,0 % sont aux études et travaillent, 31,5 % travaillent seulement et 52,5 % se retrouvent sous la catégorie NEEF.

Chez une majorité de jeunes femmes cependant, le fait d'être mère est davantage associé à la catégorie NEEF, comparativement aux jeunes hommes. C'est le cas autant en V2 pour 63,0 % d'entre elles qu'en V3 pour 57,0 % d'entre elles. Par ailleurs, près de la moitié des jeunes femmes catégorisées comme NEEF en V3 sont mères (48,9 %). À ce propos, la recherche de Goyette et Turcotte (2011) a montré que près de la moitié des jeunes femmes de l'étude, lorsqu'elles bénéficient de soutiens (ex. bourse pour poursuite des études, place dans un centre de la petite enfance), poursuivent leurs trajectoires de travail ou de formation, se sentent valorisées et s'inscrivent plus facilement dans des trajectoires conventionnelles à l'âge de la jeunesse.

A.2.4 Statut d'activité en fonction de la dimension résidentielle

Les divers statuts d'activité peuvent aussi être analysés dans leurs liens avec la dimension résidentielle des jeunes. Dans l'EDJeP (Goyette et al., 2019; Goyette, Blanchet, Bellot et al., 2022), la stabilité résidentielle est comprise comme les situations où les participants et participantes ont connu deux lieux de vie ou moins par année depuis leur sortie de placement. L'instabilité résidentielle réfère quant à elle aux situations où ils et elles ont, à l'inverse, connu un nombre de lieux de vie supérieur à un rythme de deux lieux par année depuis la sortie de placement. Enfin, l'expérience d'itinérance réfère au fait d'avoir déjà dormi dans la rue, dans un lieu non prévu pour l'habitation ou dans des refuges d'urgence.

Les jeunes aux études sont ceux et celles les plus susceptibles de se retrouver dans une situation d'habitation favorable. En effet, en V2, ils et elles sont 4,3 fois plus susceptibles d'être dans une situation de stabilité résidentielle que d'avoir rapporté une situation d'itinérance par rapport à leurs pairs ($p < 0,05$). En V3, les jeunes aux études sont 1,7 fois plus susceptibles d'être en situation de stabilité résidentielle que d'avoir vécu une situation d'itinérance en comparaison de leurs pairs ($p < 0,05$). Quant aux jeunes en emploi, autant en V2 qu'en V3, ils et elles ne sont pas plus statistiquement susceptibles de rapporter une situation d'habitation particulière. À l'inverse, plus la situation d'habitation est précaire (instabilité résidentielle ou expérience d'itinérance), plus les participants et participantes sont représentés dans la catégorie NEEF (tableau 6). En effet, ceux et celles qui ont rapporté avoir vécu au moins un épisode d'itinérance en V3 étaient 2,2 fois plus à risque d'entrer dans la catégorie NEEF ($n = 506$, $p < 0,05$, odds ratio). Ce résultat est conforme avec les travaux internationaux sur le suivi de cohortes en protection de la jeunesse et sur l'itinérance jeunesse (Bonakdar et al., 2023; Goyette, Blanchet, Bellot et al., 2022; Goyette, 2019), alors que la précarité résidentielle constitue un enjeu important qui bloque plusieurs processus de scolarisation, d'accès et de maintien en emploi.

Tableau 6. Niveau de stabilité résidentielle en fonction du statut d'activité à 21 ans (V3)

V3	Outcome	n	Odds ratio
Stabilité résidentielle	NEEF	56	Intercept 0,32
	Non NEEF	190	
Instabilité résidentielle	NEEF	49	1,01**
	Non NEEF	117	
Expérience d'itinérance	NEEF	36	2,2**
	Non NEEF	58	

** $p < 0,05$

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Dans le même ordre d'idées, le fait d'avoir vécu au moins une expérience d'itinérance entre la sortie de placement et ses 21 ans est lié au fait d'être NEEF en V3. Pour certains et certaines jeunes, le cumul de vulnérabilités dans plusieurs sphères de vie, et qui perdure dans le temps, amène une forme de chronicisation de certaines situations (Goyette et al., 2019). En effet, 75,8 % des jeunes qui ont vécu une expérience d'itinérance en V3 ont aussi rapporté au moins une expérience d'itinérance en V2. Les jeunes qui ont vécu une situation d'itinérance lors de la V2 sont 24,3 fois ($n = 506$, $p < 0,05$, odds ratio) plus à risque d'avoir vécu une situation d'itinérance par la suite en V3 que d'être en situation de stabilité résidentielle.

Par ailleurs, en V2, 56,0 % des jeunes ayant rapporté une expérience d'itinérance postplacement n'ont pas eu recours à l'aide sociale dans la dernière année, et c'est le cas de 62,0 % des jeunes en situation d'instabilité résidentielle. En V3, ce chiffre est de 43,0 % pour les jeunes ayant rapporté une expérience d'itinérance et de 72,0 % pour ceux et celles en situation d'instabilité résidentielle. Ces données militent pour une compréhension accrue des enjeux relatifs à l'accès et au non-recours aux soutiens, notamment financiers, afin de prévenir les situations d'itinérance des jeunes.

A.2.5 État de santé

La santé est une autre dimension importante à considérer en matière d'accès et de maintien en emploi ou en formation. Ainsi, les jeunes de l'EDJeP entrant dans la catégorie NEEF estiment que leur santé physique est moins bonne que celles de leurs pairs qui n'entrent pas dans la catégorie. Même si seule la santé physique (en V2 et en V3) et non la santé mentale autorapportée est liée statistiquement au fait d'être NEEF, les jeunes qui ont rapporté des problèmes de santé physique en V2 sont 1,52 fois plus susceptibles d'être NEEF en V3 ($p < 0,05$). Les jeunes qui ont rapporté des problèmes de santé physique en V3 sont 1,79 fois plus susceptibles d'être NEEF en V3 ($p < 0,05$).

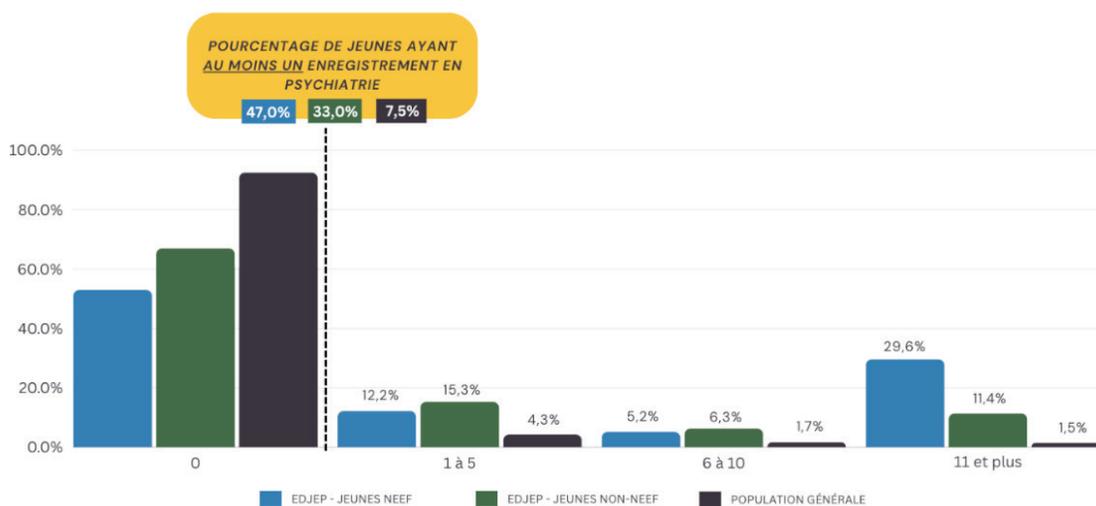
En revanche, les jeunes de l'EDJeP entrant dans la catégorie NEEF estiment en moyenne que leur santé psychologique est comparable à celle de leurs pairs qui ne sont pas catégorisés comme tels. En effet, la santé psychologique autorapportée n'est pas liée statistiquement au fait d'être NEEF (ni en V2 ni en V3). Malgré cet état comparable de la perception autorapportée de la santé mentale, les jeunes de l'EDJeP performant différemment aux tests psychométriques selon leur situation d'activité. Les jeunes entrant dans la catégorie NEEF vivent en effet plus d'anxiété [Perceived Stress Scale 4, PSS4, emploi $\bar{x} = 11,56$ (ÉT = 0,53), NEEF $\bar{x} = 13,29$ (= 0,84), $p < 0,05$] et de dépression [Center for Epidemiologic Studies-Depression, CESD13, emploi $\bar{x} = 5,65$ (= 0,22), NEEF $\bar{x} = 6,48$ (= 0,35), $p < 0,05$] que les jeunes en emploi. Aucune différence statistiquement significative n'a été relevée entre les jeunes à l'emploi et les jeunes aux études.

Par ailleurs, avec le consentement des jeunes de la cohorte de l'EDJeP, l'équipe de recherche a pu avoir accès aux données relatives aux services reçus par les jeunes en santé et services sociaux (données de la RAMQ⁴) entre 18 et 20 ans. Grâce à un protocole autorisé également par la Commission d'accès à l'information, un groupe témoin de jeunes n'ayant pas participé à l'EDJeP a été constitué aléatoirement pour une comparaison des données de l'EDJeP avec celle d'un groupe de la population générale. L'analyse des données de la fréquentation des services sociaux et de santé des jeunes de l'EDJeP entre 18 et 20 ans montre que ceux et celles en situation NEEF lors de la V3 reçoivent en moyenne plus de services en psychiatrie que leurs pairs qui n'entrent pas dans la catégorie NEEF. En effet, ils et elles reçoivent en

⁴ Le processus de constitution du groupe témoin et l'accès aux données administratives relatives à la trajectoire de consommation de services en santé services sociaux (données de la RAMQ) ont été autorisés par la Commission d'accès à l'information (#1019077 août 2020).

moyenne 12,5 services en psychiatrie contre 4,7 services en psychiatrie pour les jeunes qui n’entrent pas dans la catégorie NEEF ($p < 0,05$). En outre, il semble qu’ils et elles fréquentent davantage des services en psychiatrie. En effet, 29,6 % des jeunes en situation NEEF ont reçu plus de 11 services en psychiatrie, alors que c’est le cas de 11,4 % des jeunes qui n’entrent pas dans la catégorie NEEF ($p < 0,05$) (figure 5).

Figure 5. Pourcentage de jeunes de l’EDJeP ayant reçu au moins un service en psychiatrie entre 18 et 20 ans en fonction du statut d’occupation à 21 ans (V3)



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l’Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

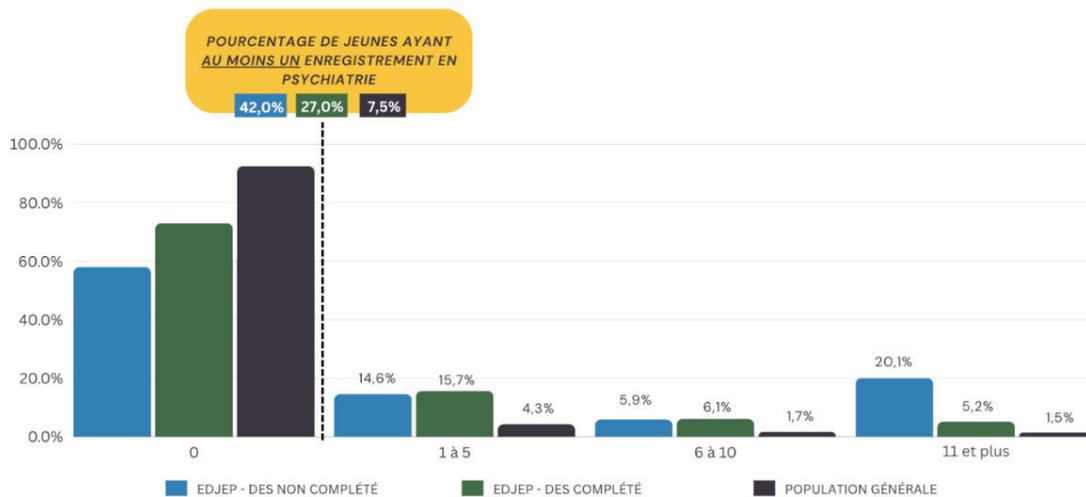
De manière plus générale, les jeunes de l’EDJeP ont reçu 10 fois plus de services en psychiatrie que les jeunes de la population générale ($p < 0,01$). Par ailleurs, il faut aussi souligner que leur situation résidentielle est en lien avec le nombre de services reçus en psychiatrie entre 18 et 20 ans. En effet, 53,0 % des jeunes de l’EDJeP ayant rapporté avoir vécu au moins un épisode d’itinérance post-placement ont reçu au moins un service en psychiatrie entre 18 et 20 ans, alors que c’est le cas de 28,0 % des jeunes de l’EDJeP qui n’ont pas connu d’épisode d’itinérance et 7,5 % des jeunes de la population générale ($p < 0,05$).

De plus, 22 % des jeunes ayant rapporté au moins un épisode d’itinérance post-placement ont reçu plus de 11 services en psychiatrie entre 18 et 20 ans, comparativement à 11,4 % pour les jeunes de l’EDJeP n’ayant pas rapporté d’épisode d’itinérance et 1,5 % chez les jeunes du même âge en population générale ($p < 0,05$). Les jeunes qui ont déclaré avoir vécu au moins un épisode d’itinérance postplacement ont ainsi en moyenne 40 fois plus d’enregistrements auprès de la RAMQ en psychiatrie que la population générale, et six fois plus que les jeunes de l’EDJeP étant en situation de stabilité résidentielle ($p < 0,05$). Les résultats présentés jusqu’à maintenant soulignent l’importance de la prise en compte des enjeux relatifs à la dimension résidentielle conjointement à celle de la situation de santé mentale dans la compréhension des enjeux relatifs au statut d’activité.

Nous avons identifié *supra* que la scolarisation (ex. avoir un DES) était un élément de la compréhension de la dynamique du rapport à l’emploi et du statut d’activité des jeunes de l’EDJeP. Également, les analyses présentées *supra* montrent que le fait d’avoir reçu des services en psychiatrie et le nombre de services en psychiatrie reçus sont des éléments de compréhension du statut d’activité. Considérant l’importance de ces deux dimensions, elles ont à nouveau été associées afin de comprendre si la scolarisation est un

élément à prendre en compte dans la compréhension de l'utilisation des services en psychiatrie entre 18 et 20 ans. La figure 6 présente ainsi le nombre de services reçus en psychiatrie selon l'obtention du DES en V3 pour les jeunes de l'EDJeP et le groupe de la population générale. On remarque que 42,0 % des jeunes n'ayant pas complété leur DES ont reçu au moins un service en psychiatrie, alors que c'est le cas de 27,0 % des jeunes qui ont complété leur DES, et de seulement 7,5 % des jeunes de la population générale. Par ailleurs, alors que 20,1 % des jeunes de l'EDJeP qui n'ont pas de DES ont reçu plus de 11 services psychiatriques entre 18 et 20 ans, c'est le cas de 5,2 % des jeunes de l'EDJeP qui détiennent un DES et de seulement 1,5 % pour ceux et celles de la population générale.

Figure 6. Nombre de services reçus en psychiatrie selon l'obtention du DES à 21 ans (V3)

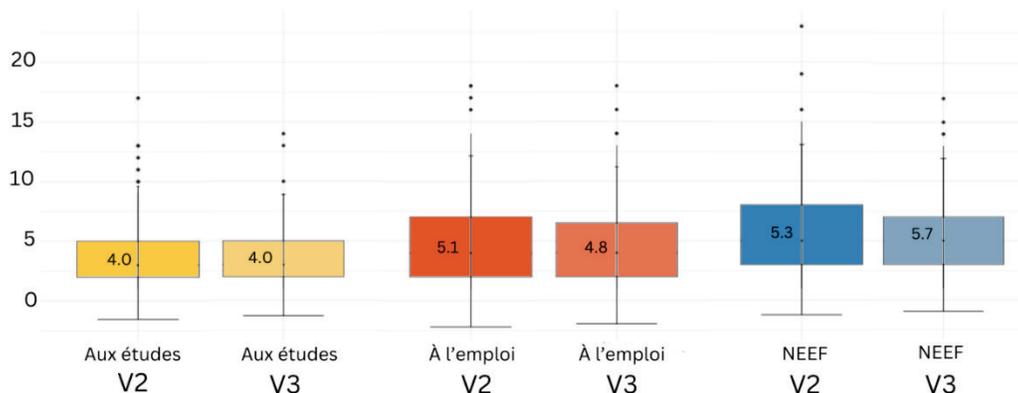


Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

A.2.6 Instabilité de placement

De précédents travaux ont déjà montré que le fait d'avoir connu de l'instabilité dans la trajectoire de placement en protection de la jeunesse a des liens avec le statut d'activité au début de l'âge adulte (Goyette et al., 2021). Parmi les jeunes de l'EDJeP, environ 20 % d'entre eux et elles connaissent plus de neuf milieux de placement au cours de leur trajectoire de placement. Les résultats montrent aussi que les jeunes entrant dans la catégorie NEEF au moment de la V2 et de la V3 sont ceux et celles qui ont connu le plus d'instabilité lors de leur placement, avec en moyenne plus de cinq milieux de placement différents au fil de leur trajectoire au sein des services de la protection de la jeunesse (figure 7). La différence n'est que statistiquement significative chez les jeunes entrant dans la catégorie NEEF en V3 ($p < 0,05$), ce qui renforce l'hypothèse qu'il existe des situations et des processus semblables entre les jeunes à l'emploi et les jeunes dans la catégorie NEEF lors de la sortie de placement. La situation des jeunes NEEF rejoint en effet celles des jeunes qui se retrouvent en emploi aux mêmes âges, qui connaissent aussi en moyenne cinq (V2) ou quatre (V3) milieux de placements différents. Les jeunes scolarisés connaissent quant à eux et elles en moyenne près de quatre milieux de placement différents au fil de la trajectoire de placement aux deux vagues (V2 et V3). Ils et elles sont d'ailleurs ceux et celles qui connaissent le moins d'instabilité lors de leurs placements ($p < 0,05$).

Figure 7. Nombre moyen de milieux de placement en fonction du statut d'activité à 19 (V2) et à 21 ans (V3)



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

A.2.7 Statut d'activité et participation à une intervention sociale visant le soutien à la transition à la vie adulte

Enfin, la participation des jeunes à une intervention sociale visant le soutien à la transition à la vie adulte, tel que le Programme Qualification Jeunesse (PQJ) et, plus important encore, leur satisfaction par rapport à ce type d'intervention, sont susceptibles d'avoir des liens avec leur situation d'activité. Lors des deux premières vagues de collecte de données de l'EDJeP, ce programme était dédié aux jeunes de 16 à 19 ans qui reçoivent ou ont reçu des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, puis a été élargi aux 18 à 25 ans en juillet 2020. La mission du PQJ se décline en trois temps : la préparation à la vie adulte (logement, finance, soins personnels), la qualification (emploi ou formation) et le développement d'un réseau social et de soutien (Goyette, Blanchet, Tardif-Samson et al., 2022; Gouvernement du Québec, 2024). En V1, 360 jeunes de l'EDJeP ont justement indiqué avoir participé à une intervention spécifique visant le soutien à la transition à la vie adulte. Ils et elles étaient 341 en V2 et 218 lors de la V3. Au total, c'est 433 jeunes de la cohorte qui ont bénéficié d'un suivi PQJ. Toutefois il apparaît pertinent de souligner que la plupart des jeunes bénéficiant de ces services se sont inscrits au suivi alors qu'ils avaient 16 ans en moyenne. Peu de jeunes ont eu l'opportunité de joindre le programme après la V1 (73 jeunes).

Tout d'abord, tandis que le fait de participer ou non au programme PQJ n'est pas en soi un prédicteur quant à la situation d'activité en V2 et en V3, la satisfaction générale quant au programme semble en revanche être associée au statut d'occupation en V2 et en V3. L'évaluation générale du programme est un score agrégé d'un maximum de 24 points. L'évaluation générale du programme en V2 est ainsi en moyenne favorable pour les jeunes en emploi ($\bar{x} = 20,6$ $p < 0,01$). Elle est en moyenne moins favorable pour les jeunes aux études (moyenne 16,2 $p < 0,01$) et ceux et celles entrant dans la catégorie NEEF ($\bar{x} = 16,4$ $p < 0,01$). Plus tard, quand ils et elles ont 21 ans, l'évaluation générale en V3 du programme est en moyenne plus favorable pour les jeunes en emploi ($\bar{x} = 18,5$ $p < 0,01$) et moins favorable pour les jeunes aux études ($\bar{x} = 15,4$ $p < 0,01$) et ceux et celles entrant dans la catégorie NEEF ($\bar{x} = 16,6$ $p < 0,01$). Plus spécifiquement, les jeunes en emploi en V3 sont ceux et celles qui évaluent le plus favorablement le soutien reçu par le programme en V3. Les jeunes entrant dans la catégorie NEEF en V3 sont quant à eux et elles ceux et celles qui évaluent le plus négativement le soutien reçu par le programme (score composite, À l'emploi : moyenne 6,73 (ÉT = 1,04), Aux études : moyenne 1,49 (ÉT = 1,96), NEEF : moyenne 1,28 (ÉT = 1,60) $p < 0,05$).

En ce qui concerne les diverses sous-facettes du programme, le soutien perçu au développement des compétences en matière de logement [À l'emploi : $\bar{x} = 0,93$ (ÉT = 0,1), Aux études : $\bar{x} = 0,18$ (ÉT = 0,21), NEEF : $\bar{x} = 0,28$ (ÉT = 0,22) $p < 0,05$] ainsi qu'en matière de formation et d'études sont les deux dimensions les plus liées au statut d'activité en V3 [À l'emploi : $\bar{x} = 1,03$ (ÉT = 0,14), Aux études : $\bar{x} = 0,68$ (ÉT = 0,26), NEEF : $\bar{x} = 0,06$ (ÉT = 0,21) $p < 0,05$]. Les jeunes à l'emploi en V3 sont ceux et celles qui évaluent le plus favorablement le soutien reçu en matière de logement par le programme en V3. Les jeunes qui entrent dans la catégorie NEEF en V3 sont quant à eux et elles ceux et celles qui évaluent le plus négativement le soutien reçu en matière de formation et d'études par le programme en V3.

Par ailleurs, les jeunes catégorisés comme NEEF sont surreprésentés dans les services du programme PQJ ($p < 0,05$), ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils et elles sont probablement les jeunes dans les situations les plus complexes, tant au regard des indicateurs relatifs à l'instabilité de placement que ceux pointant leur niveau scolaire et à l'itinérance (Goyette, Blanchet, Bellot et al., 2022; Goyette, Blanchet, Samson-Tardif, et al., 2022). Cette surreprésentation est observable dès la V2 et se poursuit en V3. Malgré tout, la majorité des jeunes entrant dans la catégorie NEEF ne bénéficient globalement pas des services du programme, et ce, ni en V2 et ni en V3. D'autre part, peu de jeunes débutent un suivi dans le programme après la V1. Le quart (25,0 %) des jeunes qui n'en ont pas bénéficié en V1 se retrouvent d'ailleurs en situation NEEF en V2. Offrir des soutiens à la préparation à la vie adulte, à la sortie et à la stabilisation résidentielle le plus tôt possible aux jeunes catégorisés comme NEEF semble donc être une piste prometteuse. Par ailleurs, ces soutiens doivent être disponibles également pour la période post-placement, par exemple de 18 à 25 ans.

Au terme de la présentation des données quantitatives, les résultats montrent que les actions publiques pour soutenir l'emploi des jeunes ayant été placés par les services de la protection de la jeunesse doivent prendre en compte des dynamiques complexes relatives à leur expérience de services pendant leur trajectoire de placement et qui se situent dans différentes dimensions, que ce soit celle de leur scolarisation et de leur rapport à la sphère résidentielle, mais aussi leur situation de santé, notamment de santé mentale. Par ailleurs, il semble important de mieux agir sur les conditions de vie des jeunes, notamment en leur offrant diverses opportunités d'expérimentation sociale dans la communauté. Enfin, pour plusieurs jeunes, des solutions intégrées, y compris sensibles à la stabilité résidentielle, permettraient de mieux agir dans une perspective de continuité relationnelle et des services.

La limite de la présentation des données quantitatives autour de la situation d'activité des jeunes de l'EDJeP oblitérerait nécessairement certaines dynamiques complexes en œuvre dans les parcours des jeunes. Par ailleurs, la compréhension des données quantitatives de l'EDJeP s'arrête aux 21 ans des jeunes interrogés. La présentation qui suit des résultats de la collecte qualitative de données menée auprès des jeunes de l'EDJeP, lorsqu'ils et elles avaient en moyenne 23 ans, permet donc de compléter l'analyse.

B. Les récits sur l'emploi : six tensions qui marquent le parcours des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse (PJ)

Les récits des jeunes interviewés dans le cadre de cette recherche ont aussi rapidement mis en évidence la complexité de leur parcours en emploi qui, comme pour d'autres catégories de jeunes en situation de vulnérabilité (Longo et al., 2023), ne peut pas être réduit à une simple liste de facteurs indépendants ni à des obstacles ou facilitateurs ponctuels. Au contraire, les différents éléments mis de l'avant par les jeunes pour expliquer leur situation et leur parcours témoignent tant des interactions constantes entre différentes sphères de vie que de la pluridimensionnalité des enjeux qu'ils et elles rencontrent au fil du temps. Toutefois, en creux de ces enjeux, il est possible de déceler des tensions singulières aux parcours des jeunes ayant été placés dans les services de la protection de la jeunesse. Définies en tant qu'expériences dont l'ambivalence est très importante, ces tensions sont susceptibles à la fois de faire obstacle et/ou de servir de levier pour le parcours des jeunes. Ainsi, six tensions traversent et caractérisent de manière récurrente leur cheminement en emploi :

- 1) un impact paradoxal de l'expérience de placement en protection de la jeunesse sur le parcours d'insertion professionnelle;
- 2) une situation d'emploi malgré tout marquée par des situations financières précaires;
- 3) le besoin d'une autonomie et d'une agentivité importantes, tout en maintenant des liens étroits avec leur réseau social;
- 4) des relations sociales ambivalentes en lien avec le travail;
- 5) un marché du travail en décalage quant aux attentes des jeunes;
- 6) un continuum d'accompagnement aux pratiques plus au moins aidantes pour les jeunes.

Cette section décrit en détail la manière dont ces six tensions sont révélées dans les récits et se déploient dans les parcours des participants à la recherche.

B.1 Un impact paradoxal de l'expérience de placement en protection de la jeunesse sur le parcours d'insertion professionnelle

La première tension qui traverse les récits juvéniles se rapporte directement aux spécificités des parcours de jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse. Plus concrètement, elle soulève l'impact paradoxal produit par l'expérience de placement sur leur parcours d'insertion, notamment le poids du milieu de placement ainsi que les effets de la fin du placement à l'âge de la majorité.

Contre toute idée préconçue sur l'homogénéité de cette catégorie, au fil des récits, il est possible d'observer que les liens entre l'expérience de placement et le parcours d'insertion sont susceptibles de découler de vécus hétérogènes plus au moins positifs chez les jeunes rencontrés. Pour près du tiers (9) d'entre eux et elles, leur expérience de placement a été bénéfique à leur insertion professionnelle pour différentes raisons, qu'elles touchent l'accès à un emploi, le savoir-être ou l'acquisition de compétences spécifiques à un domaine. Par exemple, pour certains participants et participantes, leur milieu de placement leur a permis d'obtenir un emploi, tout d'abord grâce au réseau de connaissances de leur famille d'accueil, ou au soutien plus général qui leur a été offert :

Je vais dire positif parce que quand j'ai travaillé au [restaurant], moi ma gérante elle connaissait ma famille d'accueil. Puis ma famille d'accueil, elle, ses enfants, bien sa fille elle, elle est psychoéducatrice à l'école, puis elle avait été à l'école avec sa fille, faque ça l'a eu un impact là super positif là. (Julie⁵, 23 ans, en emploi, sans DES)

Pour d'autres, leur parcours en protection de la jeunesse les a plutôt amenés à développer des capacités individuelles d'adaptation, qu'ils et elles ont pu transférer comme compétences transversales sur le marché du travail :

Dans les centres jeunesse, des fois il faut s'adapter quand même, des nouvelles règles tout le temps, des nouveaux, des nouvelles personnes qui s'occupent de nous, un peu tout ça, là. Il faut souvent s'adapter plus vite mettons que d'autres enfants qui vivent chez leurs parents tout le temps puis, faque dans un travail c'est important aussi de s'adapter tout le temps aux nouvelles règles, nouveaux superviseurs, nouveaux employés, nouvelles façons de faire, procédures, etc. Faque je pense que c'est... ça donne une petite longueur d'avance. (Ariane, 23 ans, en emploi, DES)

La connaissance du milieu de la protection de la jeunesse a aussi pu s'avérer un atout, par exemple dans le cas d'une participante qui occupe désormais un emploi d'éducatrice en Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation⁶. Dans le cas d'un autre jeune, c'est plutôt l'acquisition de connaissances à propos des organismes communautaires en employabilité que lui a apporté son expérience de placement.

Pour près des deux tiers (12) des jeunes toutefois, leur placement dans les services de la protection de la jeunesse est un moteur inattendu d'activation vers le marché du travail. En effet, c'est moins l'intention d'aller vers le marché du travail qui a justifié leurs démarches d'insertion professionnelle pendant leur placement dans les services de la protection de la jeunesse que le désir de s'éloigner, voire de fuir, leur milieu de placement jugé trop restrictif et contraignant. Par exemple, trois jeunes rapportent que leur expérience de placement en centre de réadaptation a été une motivation à se trouver un emploi afin de passer quelques heures hors de ce milieu de placement :

Moi [travailler,] ça me faisait comme une sortie pour sortir du centre jeunesse [ndlr : du centre de réadaptation], faque j'ai pris cette opportunité-là, mais à 15 ans, ce n'est pas dans nos priorités trop, trop de faire de l'argent puis d'être sérieux. (Laurence, 23 ans, en emploi et aux études, sans DES).

Plus encore, pour une autre participante, l'insertion sur le marché du travail était pour elle une manière de mettre à distance son expérience de placement en protection de la jeunesse et de se rebâtir une identité plus conforme aux normes de son âge :

[Le travail] c'était la seule place où est-ce que je pouvais sortir, rencontrer du monde puis vraiment me sentir importante comme personne [...] parce que, bien, j'appartenais comme, bien j'appartenais au réseau, j'appartenais à, je n'avais pas mon identité à moi. On ne faisait pas de loisirs, on ne rencontrait pas d'autres mondes que du monde qui sont ensemble puis qui vivent la même chose que toi, mais on ne rencontrait pas. On ne pouvait pas inviter nos amis, on ne pouvait pas sortir, aller dormir chez un ami ou aller à des fêtes comme les jeunes normal faisaient, là. Faque on ne se découvrait pas en tant que personne. (Annabelle, 24 ans, en emploi, DES)

⁵ Les prénoms indiqués dans cette section sont fictifs afin de préserver l'anonymat des participants et participantes aux entretiens.

⁶ Dans la suite du document, les termes du langage courant « Centre de réadaptation » seront utilisés pour qualifier ce milieu de placement de la protection de la jeunesse.

Au-delà de cette volonté de se distancier du contexte et de l'expérience de placement, près du tiers (8) des jeunes ont quant à eux et elles expliqué que c'est plutôt l'injonction institutionnelle à la vie adulte vécue au moment de la fin du placement, à l'âge de la majorité (ou à l'approche de la majorité), qui les a incités à trouver un emploi. Cette injonction réfère à l'obligation d'assurer, désormais seul, un ensemble de responsabilités de base (ex. se loger, se nourrir, se vêtir, etc.) jusqu'alors assurées par les services de la protection de la jeunesse, afin de devenir autonomes à partir de 18 ans. Pourtant, leurs pairs n'ayant pas connu de placement assument souvent plus graduellement ces responsabilités et/ou continuent de bénéficier du soutien de leur entourage au-delà de la majorité civile. Cette injonction à l'autonomie a pesé pour beaucoup chez ces participants et participantes, qui expliquent alors ce qui les a menés vers l'emploi :

Mais c'est sûr que ça l'a joué aussi sur est-ce que c'est payant ou ce n'est pas payant parce que justement mes parents ne payent pas mes études, mes parents ne payent pas mon appart. Ils ne vont pas me payer un frigo comme ça, là. Faque je pense que c'est la seule différence à peu près que je peux voir avec mes amis qui ont comme une famille typique-là, oui. (Léa, 22 ans, en emploi et aux études, DES)

Au contraire des cas précédents, d'autres jeunes ont été éloignés du marché du travail malgré eux et elles, notamment en raison de leur lien avec la protection de la jeunesse. En effet, d'une part, quatre jeunes rapportent avoir dû quitter involontairement le marché du travail en raison d'un changement de milieu de placement imposé par les services de la protection de la jeunesse :

Dans le fond je suis retournée, je suis revenue de la job le lendemain, puis j'avais mon intervenant de DPJ [ndlr : Direction de la protection de la jeunesse] avec ma mère [...]. J'ai dit : Je vais faire comment pour aller à la job? Parce que là tu me déplaces, je n'ai plus de réseau. Parce que là, en plus, où est-ce qu'ils m'ont envoyé c'est dans le fin fond du bois, il n'y a pas d'autobus, il n'y a rien. Je ne peux pas me rendre au travail surtout que la madame ne veut pas aller me porter. Faque c'est le fun hein, vive la DPJ. (Éliane, 22 ans, en emploi, sans DES)

D'autre part, trois jeunes mentionnent avoir vécu de la discrimination en raison de leur statut de « jeune placé », ce qui a eu un impact négatif sur leur accès à l'emploi :

Certains, certains emplois m'ont refusée parce que j'étais en centre jeunesse. [...] Certaines personnes, bien, quand ils ont appris que j'étais en centre jeunesse, bien là ça a fait : Bien malheureusement vous ne convenez pas au poste. Vous êtes une ancienne personne à problématiques, on ne veut pas de problèmes ici. [...] Ça m'a suivie, dès que je démissionnais d'un emploi puis quand on demandait les références, bien elle sort de centre jeunesse. Plusieurs postes je me suis fait refuser à cause des centres jeunesse. (Jeanne, 23 ans, en emploi, sans DES)

En bref, l'expérience de placement en protection de la jeunesse peut soutenir l'insertion professionnelle de certains et certaines jeunes, même si cela revêt des objectifs sous-jacents variés (échappatoire, quête d'autonomie, adhésion à la norme). Pour d'autres, en revanche, l'expérience de placement peut éloigner du marché du travail pour de multiples raisons (ex. déplacement géographique, discrimination en raison d'un statut de jeunes placés). De plus, à l'approche des 18 ans, l'expérience de placement impose, de manière brusque et soudaine, une injonction à la vie adulte dans diverses sphères de vie, voire à assumer des responsabilités jusque-là absentes, notamment en matière d'emploi. Une analyse fine s'impose donc pour saisir et interpréter les conséquences hétérogènes de l'expérience de placement sur l'insertion, ainsi que les traces subjectives qui en résultent.

B.2 Une situation d'emploi malgré tout marquée par des situations financières précaires

La deuxième tension qui émerge des discours des jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse souligne l'expérience de précarité financière vécue malgré leur statut, pour une majorité d'entre eux et elles, de travailleurs et travailleuses.

Au moment de la collecte de données – et à l'inverse des résultats de l'EDJeP présentés dans la section précédente où à peine moins de la moitié des participants et participantes est en emploi lors de la V3 –, une grande majorité des jeunes de notre échantillon qualitatif sont en effet en emploi (24 sur 30). Parmi ceux-ci et celles-ci, six étaient également aux études (secondaires, collégiales ou universitaires). La majorité des jeunes uniquement en emploi travaillent à temps plein dans des secteurs caractérisés par de moindres protections, et des emplois de moindre qualité (ex. hébergement, restauration, commerce de détail). La plupart des jeunes qui sont en emploi et aux études travaillent à temps partiel, notamment pour des raisons de conciliation études-travail. Ils et elles occupent alors des emplois un peu plus qualifiés et en lien avec leur domaine d'études. Ainsi, seul un cinquième des jeunes rencontrés se trouvent en dehors de l'emploi, de manière générale depuis peu de temps, et ce, pour des facteurs qui échappaient en grande partie à leur volonté (ex. accident, état de santé, soin d'un proche, attente de réadmission à un programme, idéation d'un projet entrepreneurial) et qui les empêchaient de s'insérer dans le marché du travail.

En ce qui concerne la durée de leur emploi actuel (tableau 7), plus du quart (8) des jeunes l'occupent depuis trois mois ou moins (la répartition allant de deux jours à trois mois). Par ailleurs, quatre jeunes occupent leur emploi depuis plus de six mois, mais moins d'un an. Ensuite, cinq jeunes occupent leur emploi depuis plus d'un an, mais moins de deux ans. Finalement, un peu moins du quart (7) des jeunes occupent leur emploi depuis plus de deux ans (répartition allant de deux ans à 11 ans). Parmi ces jeunes, deux souhaitent quitter leur emploi, et un est présentement en réflexion sur le sujet. Du côté des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation, deux ont occupé leur dernier emploi pendant moins d'un mois, trois ont occupé leur emploi pendant une durée d'un à trois mois et un seul jeune a occupé un emploi pendant plus d'un an.

Tableau 7. Répartition de la durée dans l'emploi actuel pour les travailleurs et travailleuses ou de leur dernier emploi occupé pour les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Durée	Emploi actuel (pour les travailleurs et les travailleuses)	Dernier emploi occupé (pour les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation)
Trois mois ou moins	8	5
Six à douze mois	4	0
Un an à deux ans	5	1
Deux ans ou plus	7	0

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec.

Cependant, au-delà de leur situation objective d'activité, à la question de savoir ce qu'évoque le mot « travail » pour eux et elles, près des deux tiers des jeunes rencontrés mentionnent des aspects plus instrumentaux du travail, c'est-à-dire des éléments se rapportant au fait que le travail représente avant toute chose un moyen de subsistance et est associé à un revenu.

Premièrement, un revenu, déjà c'est important le revenu que ça vient, c'est très controversé parce que je sais que ce n'est pas ça pour tout le monde, mais c'est un moyen d'occuper mes journées, parce que oui, c'est le fun d'être en congé, whatever, mais à un moment donné, il faut faire quelque chose de tes journées. Puis ça, ça me permettait de rencontrer du monde ou des choses comme ça. (Daniel, 21 ans, NEEF, DES)

L'autre tiers des participants et participantes met plutôt l'accent sur des aspects dits expressifs du travail, c'est-à-dire le fait de se sentir satisfait ou valorisé par son travail, d'être passionné, et de sentir qu'ils et elles contribuent à la société.

L'idéal dans la vie c'est de trouver un travail qu'on aime, qui veut dire quelque chose pour nous, faque c'est ça, ça peut être une vocation, donc je ne sais pas comment décrire ça. [...] que ça l'apporte, ça nous apporte quelque chose, soit, je ne parle pas de monétaire, là je parle mettons, ça nous apporte quelque chose dans notre vie à nous. [...] Bien l'aspect monétaire, l'aspect pouvoir vivre, là, c'est sûr, là. Je pense que personne ne travaille pour juste le fun. [...] je trouve que c'est important d'avoir une job pour ne pas vouloir s'évader du travail justement tout le temps. [...] mon but idéal c'est d'avoir une job que j'aime. (Ariane, 23 ans, en emploi, DES).

Outre ce rapport au travail ou, en d'autres mots, les raisons pour travailler, les participants et participantes à la recherche ont également caractérisé leur rapport à l'activité, qui permet d'estimer la centralité absolue du travail dans leur vie. En effet, la majorité accorde une importance marquée au travail indépendamment des autres sphères de vie. D'une part, près de la moitié (12) des jeunes ont mentionné que le travail occupe une place très importante, voire, dans certains cas, trop importante dans leur vie :

Un peu trop, un peu trop de place.

Interviewer : Pourquoi tu dis ça?

Bien je suis vraiment vieux jeu avec mon chum, puis on n'a quasiment pas de temps en amoureux. [...] pour moi le travail c'est vraiment beaucoup, puis je m'y mets vraiment. Quand ça ne va pas, bien je me mets la tête dans le travail peu importe les situations, c'est la tête dans le travail là. (Julie, 23 ans, en emploi, sans DES)

D'autre part, même lorsqu'ils et elles sont interrogés sur la place relative du travail dans leur vie, c'est-à-dire par rapport à d'autres sphères de vie (la famille, les amis, les études et les loisirs), il en ressort que le travail est perçu comme une priorité pour le tiers (11) des jeunes. Pour un peu plus du quart d'entre eux et elles (8), le travail est plutôt considéré comme important, mais pas comme une priorité, car ces derniers et dernières priorisent plutôt les relations sociales (famille et amis).

Ma famille, ma famille occupe une très, très, très grande place dans ma vie-là, ça c'est sûr. Mes amis, mes amis, bien c'est ça, là, j'ai quelques amis. [...] C'est je te dirais que c'est sûr que le travail a quand même son importance, mais il ne fait pas que le travail empiète sur la vie, comme sur notre vie parce qu'on en juste une. Travailler pour avoir ce qu'on de besoin, ce qui veut dire à manger, mes cigarettes, mon pot, du linge pour mes enfants. (Anne, 23 ans, en emploi, sans DES)

Seulement moins du tiers (9) des participants et participantes estiment quant à eux et elles que le travail n'est pas important; ils et elles le classent en dernier par rapport aux autres sphères de vie. Pour sept de ces neuf jeunes, les relations sociales (familles ou amis) occupent le premier rang de leurs priorités.

En somme, le travail occupe, objectivement par leur situation d'activité et symboliquement par l'importance qui y est attribuée, une place très significative dans la vie des deux tiers des jeunes rencontrés, et donc une assise stratégique de l'intervention et de l'amélioration de leurs parcours.

Par ailleurs, tout comme l'importance, alors que le travail est synonyme de revenus pour les deux tiers des jeunes comme noté *supra*, il représente la principale ressource concrète et actuelle pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Cependant, paradoxalement, près de la moitié des jeunes (14) mentionnent que leur revenu est insuffisant pour payer l'ensemble des dépenses mensuelles et que leur budget est très serré, voire déficitaire, mettant ainsi en tension le sérieux donné à cette dimension de l'emploi et son efficacité pour résoudre la vie quotidienne :

Pas avec l'argent que je fais en ce moment, non, parce que le coût de la vie ça monte en ce moment, ça monte en osti (Sasha, 24 ans, en emploi, DES)

Je réussis à survivre. Présentement la principale chose qui pour moi est important c'est vraiment c'est est-ce que je suis capable de survivre? Présentement c'est oui, là. (Frédéric, 22 ans, en emploi, DES)

Non, moi je travaille au salaire minimum, mon chum est sur le point d'avoir un shut down à sa job, faque non. Va falloir probablement que je me trouve une deuxième job ou que lui se trouve une deuxième job pour pouvoir y arriver. (Jeanne, 23 ans, en emploi, sans DES)

Dans ce contexte, près des deux tiers (18) des jeunes comptent sur l'aide de leur entourage (famille, conjoint) pour subvenir financièrement à leurs besoins. De plus, plus du tiers (12) des jeunes rapportent avoir contracté une dette auprès d'une institution financière, que ce soit pour un prêt automobile, un prêt étudiant, des soins dentaires, une hypothèque, ou encore pour rembourser une autre dette. Finalement, 11 jeunes indiquent compter sur la solidarité publique (ex. aide sociale, prestation de mesures d'emploi, organisations communautaires) pour subvenir à leurs besoins. Ces demandes d'aide se conjuguent et font directement écho aux principales craintes des jeunes, qui sont aussi, avant tout, d'ordre financier et se déclinent sous différentes formes : la crainte de vivre un stress financier (8), de perdre les allocations familiales ou l'aide sociale (5), d'une fluctuation du revenu liée à la situation financière du conjoint (3), de vivre du stress lié aux paiements d'un véhicule (2) :

L'aide sociale j'ai toujours eu peur, en fait, de comme, parce que des fois ils peuvent ajuster ton montant, ils peuvent le descendre. Ça m'a toujours fait peur, mais je pense que plus, comme depuis plusieurs années c'est stable, là, donc j'ai moins peur, mais c'est sûr que ça ne convient pas à nos besoins, là. Ça ne convient pas du tout à mes besoins, même toute seule, ça ne convient pas à mes besoins, là. (Laurie, 24 ans, NEEF, sans DES)

Toujours en lien avec les besoins de la vie quotidienne, près des deux tiers des jeunes (19) mentionnent également avoir des craintes associées à l'emploi, et ce, pour diverses raisons : la crainte de perdre son emploi (et, par le fait même, de perdre son revenu) et la peur de ne pas être en mesure de trouver un nouvel emploi :

Peur de perdre mon emploi, oui, ça c'est constant. J'essaie d'être parfaite dans mon emploi parce que je ne veux pas la perdre parce que pour moi c'est important pour moi d'avoir un emploi puis, surtout, que là je n'ai rien à faire chez nous. (Éliane, 22 ans, en emploi, sans DES)

En somme, la majorité des jeunes rencontrés sont déjà au travail et accordent une signification principalement instrumentale à celui-ci, car il s'agit de leur principal moyen de subsistance. Cependant, et malgré sa grande importance symbolique, le travail semble, à lui seul, être une ressource insuffisante

pour plusieurs d'entre eux et elles, ce qui génère des craintes tant sur le plan financier que sur celui de l'emploi. Ainsi, dans les conditions actuelles (postes précaires, bas diplômés), occuper un emploi ne sécurise pas nécessairement le parcours des jeunes rencontrés, et l'attention approfondie aux conditions et aux postes auxquels ils et elles accèdent est fondamentale.

B.3 Le besoin d'une autonomie et d'une agentivité importantes, tout en maintenant des liens étroits avec leur réseau social

La troisième tension illustre, d'une part, la place prégnante du réseau social tant dans la vie personnelle que professionnelle des jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse et, d'autre part, l'agentivité que ces derniers et dernières revendiquent après tant d'années durant lesquelles des décisions les concernant ont été prises dans les milieux de placement, sans que leur voix n'ait été entendue.

L'influence exercée par le réseau social des jeunes apparaît clairement lorsqu'il est question de l'accès au premier emploi. En effet, les deux tiers (21) des jeunes affirment avoir obtenu leur premier travail par l'intermédiaire de leur réseau personnel, ou encore grâce à des liens d'interdépendance avec un organisme communautaire :

Dans le fond, j'étais dans une ressource intermédiaire par la DPJ [ndlr : Direction de la protection de la jeunesse], puis eux avaient, ils faisaient affaire avec [organisme communautaire] pour qu'on aille faire du bénévolat, là, là. Puis, j'avais été une journée puis eux avaient dit qu'ils seraient intéressés à ce que moi puis d'autres jeunes qui étaient là, qu'on aille travailler là. (Annabelle, 24 ans, en emploi, DES)

Cependant, parallèlement au poids accordé aux relations, les participants et participantes font également preuve d'agentivité, c'est-à-dire qu'ils et elles attribuent de l'importance à la possibilité de se débrouiller seuls. En effet, en lien avec cette même épreuve de l'emploi, le cinquième (6) d'entre eux et elles mentionnent avoir postulé à leur premier emploi de manière spontanée, en allant porter leur curriculum vitae (CV) en présence ou en transmettant leur CV après avoir vu une annonce, même s'ils et elles ne se trouvaient pas dans une recherche active d'emploi. Cette agentivité s'exprime également lors d'une autre épreuve, celle de la fin du premier emploi. À cet égard, la moitié (15) des jeunes ont mentionné avoir quitté de manière volontaire leur premier emploi, que ce soit parce qu'ils et elles vivaient de l'insatisfaction par rapport à leur travail, qu'ils et elles avaient trouvé un emploi plus rémunérateur, qu'ils et elles avaient décroché un « vrai travail » – c'est-à-dire un emploi formel et/ou régulier –, ou encore pour des raisons scolaires (ex. retour à l'école, enjeu de conciliation études/travail).

Par ailleurs, la forte présence des relations dans leur parcours d'insertion se traduit non seulement comme levier concret d'insertion, mais parfois, de manière plus subtile, par une certaine pression qui constitue soit un moteur d'action, soit une source d'inertie selon les participants et participantes. À ce propos, le tiers des jeunes mentionnent ressentir une pression de la part de leur entourage (ex. conjoint, famille, collègues). Cette pression est liée soit aux études (y retourner, poursuivre ou arrêter), soit au travail (quitter ou non son emploi). Un autre tiers déclare, à l'inverse, ne pas sentir de pression de la part de leur entourage ou d'institution, et spécifie être satisfait par la situation :

Je suis content de pouvoir prendre mes propres décisions puis ne pas me sentir comme manipulé et/ou qu'il y ait quelqu'un derrière moi qui essaie de fausser mon jugement si on veut. (Olivier, 24 ans, en emploi, DES)

La pression ne vient néanmoins pas seulement du réseau des jeunes alors qu'un peu plus de la moitié d'entre eux et elles mentionnent s'imposer eux-mêmes et elles-mêmes de la pression, et ce, pour diverses raisons parfois aussi relationnelles : ils et elles souhaitent rendre leur entourage fier d'eux et elles, mais également éviter de procrastiner, atteindre des buts liés à un projet personnel ou professionnel ou encore répondre aux normes sociales (ex. avoir une maison, des enfants, un couple stable).

En outre, il appert que la plupart des jeunes (16) se tournent vers leurs proches (famille biologique et d'accueil, conjoint et conjointe et amis) lorsqu'ils et elles ont des questionnements plus larges en matière d'emploi, de manière à, et pas seulement, obtenir concrètement un travail. Certains et certaines (6) préfèrent se tourner vers des collègues ou des employeurs et employeuses, car ils et elles estiment que ces derniers et dernières connaissent mieux le contexte de leur vie professionnelle. Dans un cas comme dans l'autre, c'est l'écoute et le partage des savoirs expérientiels que les jeunes recherchent. Quelques jeunes (5) se tournent quant à eux et elles vers des intervenants et intervenantes affiliés à des institutions en employabilité, mais également en santé et services sociaux, pour discuter des décisions à prendre en lien avec l'emploi. Ces jeunes valorisent l'expertise des intervenants et intervenantes et recherchent de l'écoute.

Néanmoins, quelles que soient les personnes consultées au fil de leur parcours, les jeunes insistent sur le fait que toute décision en lien avec leur situation d'emploi leur revient :

Je vais prendre en considération leurs opinions parce que c'est toujours bon d'avoir plusieurs surfaces à une situation, d'avoir plusieurs points de vue, donc c'est sûr. Mais je sais très bien qu'au final, quand même, la décision va quand même revenir à moi vu que je suis la personne qui va être la plus impliquée par le résultat de la décision. (Olivier, 24 ans, en emploi, DES)

Si je demande conseil, c'est parce que je veux comme m'aider à m'éclairer dans mes décisions. Au bout de la ligne c'est moi qui prends la décision, mais quand même, là, je pense que ça peut m'aider. (Rosalie, 23 ans, en emploi et aux études, DES)

Cette agentivité revient sans cesse et est mise de l'avant à différents moments au cours des entretiens, par exemple pour justifier l'absence de craintes financières ou celles en lien avec l'emploi :

Je sais que je suis quand même assez intelligent, que je peux, je suis capable de me revirer, je suis capable de... Je sais que j'ai de l'expérience dans le service à la clientèle fauque ça, là-dessus, je sais qu'il n'y a aucun problème. [...] je vais être capable de me revirer, de trouver un plan B, un plan C, puis ainsi de suite, jusqu'à ce que j'aie épuisé tout ce que j'avais imaginé comme idées, que là après ça je vais faire comme, bon, je suis dans la marde. (Jérémy, 22 ans, en emploi, sans DES)

L'agentivité est aussi mise de l'avant pour justifier l'absence de facilitateurs dans le parcours d'emploi :

Je me suis vraiment débrouillée par moi-même. Je pense que ce qui m'a vraiment aidée c'est le fait que j'ai voulu apprendre puis acquérir de l'expérience, puis ce n'est pas tout le monde qui est comme ça. Puis c'est plate parce qu'il y a tellement de belles choses à apprendre dans des petites jobs. C'est une expérience que tu as juste une fois dans ta vie là, fauque non, je pense que c'est vraiment ça, là. (Julie, 23 ans, en emploi, sans DES)

En bref, simultanément au fait que les jeunes mettent de l'avant et exercent leur agentivité, ils et elles se tournent fréquemment vers leur réseau social pour bénéficier de soutien, que ce soit pour des raisons financières (évoquées dans la tension B.2 précédente), pour prendre des décisions associées à leur parcours d'emploi (ex. accès au premier emploi, savoirs liés au travail) et pour des raisons affectives (ex. être écouté, recevoir des conseils). Ainsi, dans un délicat équilibre d'interdépendance, les soutiens à

leur autonomie parallèlement à ceux reçus de la part de leur réseau constituent donc, pour cette catégorie de jeunes, des leviers importants d'action, et ont besoin d'être intégrés dans l'écosystème des interventions qui les visent.

B.4 Des relations ambivalentes en lien avec le travail

La quatrième tension démontre – d'une autre manière que celle discutée dans la tension précédente en lien avec l'agentivité – l'influence particulière des relations sociales, plus particulièrement sur l'acquisition et l'intériorisation des expériences d'emploi des jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse.

Lorsqu'ils et elles sont interrogés sur les caractéristiques qui font les meilleurs et les pires emplois en fonction de leurs expériences personnelles, près de la moitié (14) des participants et participantes mentionnent que les relations sociales et leurs retombées comptent en premier. En effet, les meilleurs emplois sont ceux qui permettent de se sentir reconnu et intégré grâce aux relations de travail, en plus de s'y épanouir et de se sentir valorisé par la tâche. Inversement, les pires emplois sont également identifiés à partir de critères se rapportant aux relations sociales. Plus de la moitié (16) des jeunes mentionnent, en effet, qu'avoir entretenu une relation difficile avec une personne en position d'autorité, un ou une collègue ou des clients et clientes, participent aux pires expériences de travail vécues. Sans surprise, lorsque le rapport à l'emploi – c'est-à-dire les critères pour accepter ou refuser un emploi – est abordé, l'environnement de travail (incluant l'ambiance, le fait de se sentir respecté, la relation avec l'équipe de travail ou l'employeur ou l'employeuse) représente l'un des principaux critères pour accepter ou refuser un emploi par près de la moitié (14) des jeunes.

Moi, ça a vraiment été au niveau de l'ambiance, puis parce que le boss me démontrait que j'étais une bonne employée, puis c'est ça que j'ai aimé. (Marilou, 23 ans, NEEF, sans DES)

Par ailleurs, et plus particulièrement pour ces jeunes, les employeurs et employeuses sont aux premières loges de ces relations. La quasi-totalité (29) des participants et participantes soutiennent avoir entretenu de relativement bonnes relations avec leurs employeurs et employeuses. Plusieurs éléments permettent de conserver ces bonnes relations, comme le fait d'entretenir une bonne communication (incluant avoir un employeur ou une employeuse à l'écoute et avoir un employeur ou une employeuse compréhensif), de bâtir des liens d'amitié ou encore d'entretenir un lien de familiarité avec ses employeurs et employeuses. Néanmoins, la moitié des jeunes rapportent au moins une mauvaise expérience relationnelle avec un employeur ou une employeuse. Parmi les éléments associés à ces expériences, les jeunes rapportent aussi des enjeux communicationnels (par exemple, ne pas se montrer compréhensif par rapport à des situations personnelles liées à la parentalité, à l'état de santé du ou de la jeune ou encore des situations exceptionnelles comme un bris automobile), des comportements inappropriés de la part de leur employeur et employeuse (par exemple, se faire invectiver, être victime de rumeurs) ou encore avoir subi des relations tendues.

Ça l'a été la pire parce que je n'avais pas les horaires que je me demandais. J'ai dû un petit peu expliquer à mon boss ce que j'avais vécu, ce qui m'avait ramenée à venir travailler ici et elle a manqué de professionnalisme et elle a dit à tout le monde que j'étais ancienne escorte, que j'étais une ancienne et ça a fait en sorte que bien malheureusement j'ai quitté sans même prévenir parce que, comme j'ai trouvé ça un petit peu, un petit peu un manque de professionnalisme de parler de mon expérience aux autres-là. (Jeanne, 23 ans, en emploi, sans DES)

De plus, la dimension relationnelle est fréquemment mentionnée comme étant au cœur des obstacles pour l'accès à l'emploi et durant l'exercice d'un emploi. Effectivement, les jeunes mentionnent avoir rencontré différents types de difficultés relationnelles (intimidation, harcèlement, relation difficile avec certains collègues) dans leur parcours d'emploi.

Je vivais un peu d'intimidation, faque comme autant je pouvais aimer le travail, que je n'aimais pas ça parce que je vivais de l'intimidation. Puis, j'avais été me plaindre justement aux gérant, mais entre une fille que ça fait deux semaines qui est rentrée puis ton employé que ça fait tous 15 ou 20 ans qu'ils sont là, le côté plus fort, là, faque il ne m'a pas gardé. (Laurence, 23 ans, en emploi et aux études, sans DES)

Cinq jeunes expliquent avoir été victimes de différentes formes de discrimination sur le marché du travail, que ce soit en raison de l'apparence physique, de l'origine ethnique ou qu'il s'agisse de sexisme ou d'âgisme. Par ailleurs, indirectement en lien avec l'emploi, quatre jeunes indiquent que leurs anciennes relations amoureuses ont déjà eu une incidence négative sur leur permanence en emploi (de la jalousie à la malversation ou l'épuisement des revenus de la part d'un conjoint, ces situations sont présentées par des jeunes femmes de notre terrain comme un événement déclencheur pour quitter leur emploi).

Malgré ces difficultés, la dimension relationnelle apparaît encore une fois comme un facilitateur dans le parcours d'emploi du tiers des jeunes (11). En effet, au moment de recommander des ressources, rappeler des situations ou des expériences ayant aidé le parcours, ces jeunes soulignent des relations, soit des personnes significatives (amis et amies, parents, proches), des organismes communautaires (Carrefour jeunesse -emploi – CJE, Maison des jeunes) ou un programme d'intervention sociale (PQJ), ayant agi à titre de facilitateurs dans leur parcours d'emploi et ayant offert leur soutien :

J'ai toujours eu le soutien de mes parents, j'ai vraiment toujours eu le soutien de mes parents, de ma famille, ça c'est en grosse partie pourquoi je continue. (Sasha, 24 ans, en emploi, DES)

Bien, quand j'étais ado, j'allais à la Maison des jeunes de mon quartier, puis on faisait souvent des ateliers sur la recherche d'emplois, puis on faisait comme des simulations d'entrevues, puis ça, ça m'a aidé à être moins stressé pour les entrevues et tout. (Maxime, 23 ans, NEEF, DES)

En somme, les relations au travail ou en lien avec le travail, et notamment avec les employeurs et employeuses, apparaissent déterminantes dans la satisfaction ou l'insatisfaction ressentie par rapport à une expérience d'emploi, et parmi les raisons pour accepter ou refuser un emploi. Qu'elles soient issues du milieu du travail (ou parfois personnelles, mais mobilisées pour l'emploi), ces relations en lien qui se déroulent au travail ou en lien avec le travail, représentent systématiquement à la fois des obstacles et des facilitateurs dans le parcours d'emploi, poussant la réflexion ainsi que l'intervention sur les dispositifs pertinents visant les relations en emploi.

B.5 Un marché du travail en décalage quant aux attentes des jeunes

La cinquième tension met en lumière le décalage important existant entre les exigences du marché du travail et les attentes des jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse. Les premières ne correspondent pas toujours à la réalité des jeunes, tant par rapport à leur état de santé qu'en raison de leur qualification ou de leur situation résidentielle.

En effet, les représentations des jeunes à l'égard du marché du travail sont plutôt réalistes, si on considère tant leur vision générale du fonctionnement de celui-ci que leur conscience aiguë de la conjoncture de pénurie de la main-d'œuvre qui l'affecte. En effet, selon un peu plus des deux tiers (22) des jeunes, il existe de multiples opportunités de trouver un travail au moment de l'entrevue, et ce, dans différents secteurs de l'économie. Cependant, les opportunités sur le marché du travail sont abordées par une partie des jeunes (6) comme conditionnelles, voire sous l'angle des prérequis, et soumises à l'importance d'avoir acquis certaines qualifications, tant sur le plan scolaire que de l'expérience de travail antérieure, mettant en tension leur propre parcours. Qui plus est, parmi près du tiers restant des jeunes qui ont mentionné avoir peu ou pas d'opportunités de trouver un travail au moment de l'entretien (8), deux raisons ressortent spécifiquement : d'une part, avoir des offres limitées en raison de leur lieu ou situation de résidence (ex. vivre dans un village, ne pas pouvoir déménager, vivre de l'instabilité résidentielle); d'autre part, détenir une faible qualification (bas niveau de scolarité, peu ou pas d'expérience antérieure). En d'autres mots, ils et elles sont conscients des freins potentiels, notamment éducatifs, de qualification ou résidentiels, que des personnes en recherche d'emploi, comme eux et elles, peuvent rencontrer.

Bien, là j'habite à Québec, faque c'est sûr que c'est quand même grand Québec, puis il y a beaucoup de demandes. Mettons, quand que je vais sur les sites de recherche d'emplois, il y en a énormément, mais mettons dans mon contexte à moi, j'ai essayé de me trouver une job à domicile, puis c'est vraiment difficile de s'en trouver une vu que je n'ai pas de certificat ou quoi que ce soit, là. Faque, c'est pour ça que je dis que c'est quand même difficile. [...] Bien dans les restaurants, dans les dépanneurs, dans les magasins, pas mal partout là. (Maxime, 23 ans, NEEF, DES)

Au-delà de ces représentations à l'égard du marché du travail, les jeunes ont mentionné avoir, pour leur part, des attentes claires en matière d'emploi. En complément de ce qui a été souligné *supra* sur les relations (cf. tension B.4), les deux tiers (23) des participants et participantes portent d'abord leur attention sur la qualité et la pertinence des conditions de travail (incluant le salaire, l'horaire, les avantages sociaux et la possibilité de faire du télétravail), pour considérer un emploi. Les jeunes mentionnent d'ailleurs que de mauvaises conditions salariales, des horaires qui ne conviennent pas à leur réalité, un rythme de travail – trop lent ou trop effréné – font les pires emplois, lorsqu'ils et elles se fient à leurs expériences présentes et antérieures. Le type de tâches exercées (ex. répétition, ennui, manque de stimulation) ainsi que le fait de sentir que sa santé ou sa sécurité est en danger par les conditions matérielles (ex. insalubrité, dangerosité, odeur nauséabonde) sont également évoqués pour discuter des pires emplois. Par ailleurs, la moitié (14) des jeunes accorde de l'importance à la proximité géographique du domicile par rapport au lieu de travail. Finalement, le tiers (11) des jeunes s'attarde aux tâches pour accepter ou refuser un travail.

De surcroît, et peut-être en raison tant de leur réalisme que de leur agentivité, les deux tiers (21) des jeunes rencontrés envisagent leur avenir avec des aspirations professionnelles précises : ils et elles souhaitent changer d'emploi ou obtenir un nouvel emploi (s'ils et elles ne sont pas en emploi présentement), ou encore ils et elles aspirent à de l'avancement professionnel. Aussi, une importante proportion de jeunes (22) envisage leur avenir en ayant des aspirations qui sont liées à la formation et à la qualification. Parmi ceux-ci et celles-ci, plusieurs (12) souhaitent terminer une formation qu'ils et elles ont déjà entamée. Ces formations sont de natures diverses : compléter un DES ou l'équivalent, ou encore obtenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire.

De plus, bien que ces jeunes aient une vision réaliste du marché du travail et des attentes claires par rapport à celui-ci, il semble que ce dernier reste parfois inadéquat en dehors du professionnel et vis-à-vis de leur situation personnelle plus vaste, et plus particulièrement au regard des contraintes de santé des

jeunes, ce qui rejoint les constats sur le besoin plus important de consultations médicales, ou encore de leur chronicité, réalisés dans le volet quantitatif de cette enquête. En effet, près de la moitié (13) des jeunes rencontrés mentionne que leur état de santé mentale ou physique a constitué un obstacle dans l'avancement de leur parcours d'emploi.

Sur le plan de la santé mentale, le tiers (10) des jeunes a d'ailleurs mentionné avoir un état diagnostiqué (ex. trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité – TDAH – ou sans hyperactivité – TDA –, trouble de la personnalité limite, autisme, trouble anxieux généralisé, syndrome Gilles de la Tourette) qui a déjà freiné leur cheminement en emploi. Certains et certaines mentionnent avoir vécu un épuisement professionnel alors que d'autres ont déjà rencontré des enjeux en milieu de travail en raison de leur consommation de substances psychoactives :

TDA, justement parce que j'oublie bien des choses et c'est très difficile de faire plusieurs choses en même temps, donc j'oublie beaucoup, beaucoup, beaucoup de choses et ça fait en sorte que bien, malheureusement, bien, c'est très difficile d'avoir la constance de faire sa job, là. [...] Le fait que je suis TDAH aussi, j'ai eu beaucoup de discrimination par rapport à ça : Ah non, on va avoir encore à travailler avec une personne handicapée, on va être encore être obligé de se taper toutes les osti de tâches parce que madame elle ne sera pas capable de le faire. (Jeanne, 23 ans, en emploi, sans DES)

Sur le plan de la santé physique, deux jeunes mentionnent que leur état de santé physique crée également des obstacles dans leur parcours d'emploi, car leurs capacités physiques sont réduites (ex. mobilité réduite).

Dans le fond, quand j'ai eu mon accident, après ça j'ai travaillé au restaurant, puis, bien j'ai été opéré au genou, faque veut, veut pas, rester debout longtemps, ça me faisait mal puis ça me limitait quand même beaucoup, là. (Maxime, 23 ans, NEEF, DES)

En bref, les jeunes ont une vision réaliste du marché du travail actuel, et une conscience des occasions conditionnelles à certains prérequis (au niveau des diplômes, des qualifications, de la résidence ou de la santé) qu'ils et elles ne possèdent pas toujours, mettant en tension les opportunités sociales et la réalité de leur parcours. Cependant, ces décalages ne les empêchent pas de formuler leurs attentes, et ils et elles cherchent à se former ou à décrocher des emplois avec de bonnes conditions de travail (salaire, horaire, avantages sociaux), en adéquation avec leur lieu de domicile et adaptés à leurs enjeux de santé physique et mentale, ces derniers éléments étant souvent des obstacles majeurs pour participer aussi activement que le marché du travail actuel l'exige. L'écoute attentive de ces besoins en lien avec la santé, combinée aux attentes dans les domaines de la scolarisation, du lieu de résidence et de l'emploi, reste ainsi des leviers d'engagement des jeunes, et notamment d'amélioration des conditions favorisant leur rétention en emploi.

B.6 Un continuum d'accompagnement aux pratiques plus au moins aidantes pour les jeunes

La sixième et dernière tension se rapporte aux différents services d'accompagnement à l'emploi que les jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse ont fréquentés. Elle met en évidence le fait que les pratiques mises en œuvre dans ces services se situent tout au long d'un continuum d'accompagnement qui s'avère plus ou moins aidant selon les situations des jeunes.

Un peu plus des deux tiers (23) des répondants et répondantes affirment avoir déjà utilisé des services d'accompagnement à l'emploi, lesquels se regroupent autour de sept catégories : 1) organismes d'employabilité dans le champ jeunesse, 2) programmes d'insertion sociale, 3) PQJ des services de la protection de la jeunesse, 4) organismes communautaires dont la mission première n'est pas l'employabilité, 5) organismes gouvernementaux dont la mission première est l'employabilité, 6) services d'orientation en milieu scolaire, et 7) agences de placement. Ces services sont consultés ou utilisés pour répondre à des besoins divers et laissent des traces différentes sur les parcours, notamment en raison du caractère contraignant ou pas de l'accompagnement, qui est souvent mal vécu par les jeunes. Le bilan des apports et des déficits de l'aide reçue de ces services se fait dès lors au croisement de ces dimensions où, encore une fois, le relationnel revêt un poids central, par des interactions jugées plus ou moins aidantes.

B.6.1 Les catégories de services

En ordre de récurrence dans les récits des jeunes, les *organismes d'employabilité spécifique à la jeunesse* occupent, en premier lieu, une place importante. Nous entendons, par cette catégorie, des organismes qui, comme les CJE, ont pour mission spécifique d'accompagner des jeunes dans leur parcours d'emploi. Quatre des 14 jeunes qui rapportent avoir fréquenté ce type d'organisme mentionnent avoir été contraints à le faire, que ce soit par un intervenant ou une intervenante de la protection de la jeunesse ou encore par l'intermédiaire d'un programme d'activation en appartement supervisé. Dans ces quatre situations, les jeunes rapportent une expérience négative des services. Les 10 autres jeunes, qui ont volontairement fréquenté ce type d'organismes, se disent généralement satisfaits de leur expérience.

En ce qui concerne le type de besoins à combler, une dizaine de jeunes ont indiqué s'être tournés vers ces organismes pour leurs services d'employabilité (élaborer un CV, se préparer aux entrevues d'embauche, rédiger une lettre de présentation ou encore découvrir des outils pour postuler à des emplois en ligne). D'autres mentionnent avoir eu recours à ce type d'organismes pour leur service d'orientation scolaire (se trouver un projet professionnel ou utiliser des services de tutorat) ou participer à des activités de préemployabilité (activité de jardinage pour socialiser, activité de gestion de budget).

En deuxième lieu suivent les *programmes d'insertion sociale*, qui rassemblent des programmes, journaliers et à long terme, comme TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée) et qui offrent une expérience de travail aux jeunes, encadrée par des intervenants sociaux et des intervenantes sociales. Trois jeunes mentionnent avoir volontairement fréquenté ce type de service. Leurs objectifs étaient soit d'acquérir une première expérience de travail, soit de toucher un petit revenu. Deux de ces trois jeunes mentionnent avoir été satisfaits par leur expérience. L'unique jeune insatisfaite des services explique avoir été renvoyée à la suite d'un problème de santé et mentionne s'être sentie jugée par l'intervenante sociale de l'organisme.

En troisième lieu, certains et certaines jeunes ont eu recours au *Programme qualification des jeunes (PQJ)*, dédié aux jeunes de 16 à 25 ans qui reçoivent ou ont reçu des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. À titre de rappel, la mission du PQJ se décline en trois temps : la préparation à la vie adulte (logement, finance, soins personnels), la qualification (emploi ou formation) et le développement d'un réseau social et de soutien (Gouvernement du Québec, 2024). Deux jeunes mentionnent avoir participé à ce programme. Bien que l'un des critères de participation au PQJ est d'être volontaire, l'un des jeunes rapporte s'être senti contraint d'y participer. Les deux jeunes indiquent avoir principalement travaillé sur la gestion d'un budget, donc sur l'aspect de la préparation à la vie adulte, et tous les deux rapportent avoir été globalement satisfaits de leur expérience.

En quatrième lieu, les jeunes utilisent les services des *organismes communautaires dont la mission première n'est pas l'employabilité*. Cette catégorie rassemble les organismes communautaires dont la mission première n'est pas l'employabilité, mais dont certaines activités ont eu un impact sur le parcours d'emploi des jeunes rencontrés, comme une maison des jeunes ou de la famille. Trois jeunes mentionnent avoir fréquenté ce type de service, et ce, de manière volontaire. Initialement, aucun d'entre eux n'a fréquenté ces organismes pour s'insérer sur le marché du travail. Les services mobilisés avaient un but de scolarisation afin de permettre le retour progressif à l'école, et de bénévolat, qui a permis de développer des compétences de préemployabilité. De manière globale, ces jeunes étaient satisfaits de leur expérience.

En cinquième lieu, les jeunes ont recours à des *organismes gouvernementaux*. Sous cette catégorie il est possible de regrouper différents services d'employabilité offerts à la population générale (ex. les centres locaux d'emploi, Emploi Québec). Deux jeunes mentionnent avoir eu recours à ce type de services. L'une des deux mentionne avoir été contrainte de le faire en raison de son suivi avec son agente de l'aide sociale. Dans l'un des cas, l'objectif était d'être mis en lien avec des offres d'emploi; dans l'autre cas, il s'agissait d'organiser un retour à l'école. Ces jeunes se sont dits globalement satisfaits de leur expérience.

En sixième lieu, certains et certaines jeunes utilisent des *services d'orientation offerts en milieu scolaire* (ex. rencontre de groupe ou individuelle avec la conseillère d'orientation de l'établissement scolaire). Deux jeunes mentionnent avoir eu recours à ce type de service. L'un des deux mentionne qu'il a été contraint de le faire considérant que ces rencontres remplaçaient des périodes de cours obligatoires. Ces rencontres ont permis d'informer les jeunes sur les possibilités de parcours d'études postsecondaires et de leur permettre d'utiliser des services d'orientation de carrière. Les deux jeunes mentionnent avoir reçu le service qu'on leur avait annoncé, sans satisfaction particulière.

En dernier lieu, certains et certaines jeunes ont déjà eu recours à des *agences de placement* pour l'accès à l'emploi, soit des organisations privées dont la mission est de recruter du personnel journalier ou à long terme pour des entreprises externes. Trois jeunes mentionnent s'être volontairement tournés vers des agences de placement. Dans les trois cas, leur objectif était de se trouver un emploi rapidement. De manière générale, ils et elles mentionnent que leur expérience était positive.

B.6.2 Le bilan des services

Par l'intermédiaire de ces besoins et services, les jeunes dressent un bilan des apports et des déficits de l'aide reçue par les interactions entretenues. Ils et elles identifient trois principaux types d'interactions aidantes.

Premièrement, ils et elles apprécient l'approche humaine des intervenants et intervenantes. Ils et elles mentionnent que les meilleures expériences avec les institutions sont celles où ils et elles se sont sentis accueillis, où ils et elles ont ressenti le professionnalisme des personnes présentes, où les services ont pu être personnalisés et, finalement, où ils et elles ont senti qu'ils et elles pouvaient bâtir un lien de confiance avec un ou une adulte. Deuxièmement, ils et elles mentionnent avoir particulièrement apprécié les institutions dont les critères d'admissibilité étaient plus larges et dont les programmes étaient plus flexibles dans leur mise en œuvre :

Quand je venais de sortir de la rue, ce n'était pas, ils essaient de faire une approche adaptée envers chaque personne, puis moi, le fait qu'ils me connaissaient déjà, ils ont pu faire une approche de façon que ça soit oui, d'une façon exigeante, mais d'une autre façon que ça soit adapté pour me remettre dans un beat, puis qu'ils savent que ça va être parfait pour moi. (Samuel, 23 ans, en emploi, sans DES)

Troisièmement, ils et elles indiquent avoir apprécié leur expérience avec les institutions lorsqu'ils et elles ressentent que le service est efficace, c'est-à-dire qu'il remplit les objectifs qui lui sont attribués.

D'autres interactions ont en revanche été moins aidantes, notamment à quatre niveaux. Premièrement, les jeunes rapportent avoir moins apprécié les services qu'ils ont contactés, mais qui ne leur ont pas offert d'aide (ex. pas de retour d'appel) ou de l'accompagnement attendu (ex. avoir demandé de l'aide pour un retour à l'école et se voir offrir une aide en préemployabilité). Deuxièmement, certains jeunes ont rapporté des mésaventures administratives leur portant préjudice, par exemple, ils ont perdu leur financement de Service Québec en raison d'un changement d'établissement scolaire.

Bien, c'est super plate là-dessus parce que j'avais déjà commencé l'école, faque à la place de juste me transférer d'école, ils ont décidé de tout fermer et de tout recommencer. Faque moi, ça m'a remis sur l'aide sociale. (Laurie, 24 ans, NEEF, sans DES)

Ces jeunes mentionnent alors le stress et la déception associés à ce type d'interactions. Troisièmement, alors que les jeunes indiquent accorder beaucoup d'importance à l'accueil dans ce type de service, ils et elles mentionnent avoir parfois mis fin à des services car ils et elles ne s'y sentaient pas les bienvenus. Finalement, les jeunes soulignent la difficulté à rejoindre certaines organisations qu'ils et elles considèrent comme un frein à leur mobilisation de ces ressources.

Par ailleurs, près des deux tiers (18) des jeunes ont déclaré ne jamais avoir renoncé à se procurer de l'aide offerte par certaines institutions ou services. Ainsi, le non-recours aux services est relativement fréquent parmi les participants et participantes à la recherche, où sept jeunes sont concernés par ce phénomène. Quand ce non-recours aux institutions a été déclaré, une variété de raisons sont évoquées pour l'expliquer, soit : être dans une situation d'entre-deux (déménagement, rigidité des critères des services, être en fugue), avoir une perception négative des institutions, avoir eu de la difficulté à communiquer avec l'institution, s'être senti contraint d'utiliser certains services, avoir eu connaissance de la réputation négative de l'organisation au sujet du traitement de la clientèle, ne plus sentir la pertinence d'un service.

En somme, les jeunes se tournent vers une variété d'institutions (tant privées que publiques) pour obtenir des accompagnements en lien avec l'emploi et répondre à leurs besoins. Peu importe le type d'organisation ou de besoin, les jeunes recherchent de l'aide concrète, de l'orientation scolaire ainsi que des programmes flexibles et efficaces, mais surtout une approche humaine au sein des services avec lesquels ils et elles sont en contact. Encore une fois, l'aspect relationnel, par la voie des interactions envisagées et mises en œuvre par les services et les institutions destinés aux jeunes, joue ici aussi un rôle-clé dans la fréquentation et le bilan qu'ils et elles font des apports, des déficits, de la satisfaction et de la pertinence de l'accompagnement.

Les tensions présentées dans cette section sont concluantes pour souligner, telles que mises en évidence par les données quantitatives, la complexité et la multidimensionnalité des caractéristiques des parcours des jeunes ayant été placés dans les services de la protection de la jeunesse, dont les enjeux et les solutions ne se limitent pas à la sphère de l'emploi. Ils s'étendent plutôt pour inclure la trajectoire de placement et celle que l'on retrouve dans les services plus largement, les expériences professionnelles et les conditions financières et de vie, l'agentivité des jeunes et leurs liens sociaux en lien avec l'emploi et en emploi, ainsi que leurs attentes et aspirations en termes scolaires, professionnels et d'accompagnement.

4. Conclusion

Finalement, les résultats de la présente recherche témoignent de la complexité de la situation et des parcours en emploi des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse. Un retour sur les résultats quantitatifs et qualitatifs permettra de tirer des conclusions générales à propos des parcours d'emploi de ces jeunes.

4.1 Retour sur les résultats quantitatifs

Au niveau du volet quantitatif de la recherche, les résultats montrent que les jeunes de l'EDJeP ont un rapport à l'activité qui les distingue des jeunes de la population générale et que ces distinctions ont une incidence sur la dynamique d'accès et de maintien sur le marché du travail. En effet, les jeunes de la cohorte de l'EDJeP connaissent une diplomation au secondaire beaucoup plus faible que leurs pairs de la population générale, qui sont près de deux fois et demie plus nombreux à obtenir leur DES. En corollaire, nous avons montré que seulement 7,3 % des jeunes de l'EDJeP sont inscrits à des formations postsecondaires à l'âge moyen de 21 ans.

Par ailleurs, plus les jeunes de l'EDJeP avancent en âge, plus ils et elles sont nombreux à travailler, la majorité (58 %) le faisant à temps plein et dans des domaines d'emploi caractérisés par de faibles exigences de diplomation, de bas salaires et peu de protection. En outre, plus ils et elles avancent en âge, moins ils et elles travaillent en même temps qu'ils et elles étudient : cette proportion est en effet de seulement 18,9 % à 21 ans en moyenne. Les résultats mettent en évidence le fait qu'il y a un fort lien entre la scolarité des jeunes de l'EDJeP et les emplois qu'ils et elles occupent : ceux et celles ayant réussi à obtenir une formation postsecondaire qualifiante sont en effet ceux et celles qui, à l'âge moyen de 21 ans, occupent dans une plus grande proportion des emplois plus spécialisés et qualifiés. Enfin, les jeunes de l'EDJeP sont près de trois fois plus nombreux à se retrouver en dehors de l'emploi, des études et de la formation lors de ces transitions fréquentes à l'âge de la jeunesse.

Or, nos résultats montrent que les jeunes de l'EDJeP connaissent des périodes marquées par des changements fréquents entre les périodes de travail, et entre ces périodes et celles où ils et elles entrent dans la catégorie NEEF. Ils et elles sont d'ailleurs surreprésentés dans la catégorie NEEF aux âges moyens de 19 ans et de 21 ans. Ceux et celles qui n'ont pas de DES à l'âge moyen de 19 ans sont même 2,3 fois plus à risque de se retrouver dans la catégorie NEEF deux ans plus tard, à l'âge moyen de 21 ans. La parentalité est par ailleurs associée à une sortie progressive des sphères de l'emploi et de la formation, plus particulièrement pour les jeunes femmes. Ces constats soulignent le caractère précaire des situations, leur instabilité et leur réversibilité, ce qui entraîne des conséquences importantes dans les parcours, tant sur les conditions financières que sur les autres sphères de vie. Pris dans leur globalité, ces résultats militent pour le développement de stratégies de scolarisation et de soutien dans les parcours d'emploi, adaptées pour la catégorie de jeunes à l'étude.

Par ailleurs, et à l'instar d'autres études, les résultats présentés montrent que le fait d'avoir connu au moins une expérience d'itinérance ou une difficulté de santé, particulièrement celle de santé mentale, est en lien avec le statut d'activité. Ces deux conditions sont ainsi associées au fait d'entrer dans la catégorie NEEF et de s'y maintenir dans le temps. Il semble donc que pour soutenir les parcours en emploi de cette catégorie des jeunes, il est nécessaire de mettre en place des interventions qui prennent en compte la

complexité des situations vécues et leur singularité. En effet, agir seulement dans le registre de l’employabilité ou de la sphère de l’emploi occulterait les relations dynamiques entre les situations, besoins et processus que vivent les jeunes dans les autres sphères de leur vie. Il est probable que les interventions à mettre en place relèvent d’un agencement d’interventions, ou plutôt d’interventions qui agissent en prenant en compte l’interdépendance et la multidimensionnalité des situations, des besoins et des processus vécus par les jeunes. Ce constat s’inscrit dans la continuité des travaux précédents, au Québec comme à l’étranger, qui misent également sur un soutien dans la durée des jeunes en situation de vulnérabilité, parmi lesquels se trouvent ceux et celles qui sortent des services de placement de la protection de la jeunesse (Berthet et al., 2021; Longo et al., 2020; Courtney, 2019; Frechon et Marquet, 2019).

4.2 Retour sur les résultats qualitatifs

Quant au volet qualitatif de la recherche, les six tensions analysées mettent en lumière la complexité, l’ambivalence et les nuances des épreuves survenues dans les parcours d’insertion et d’emploi des jeunes ayant vécu une expérience de placement dans les services de protection de la jeunesse. Les récits des jeunes interviewés mettent en évidence la manière dont leurs parcours et leurs expériences de vie sont fragilisés par divers éléments.

Premièrement, elle est le produit de leur historique de placement et des ruptures répétées et intermittentes avec le marché du travail qui en ont parfois découlé. Deuxièmement, elle est associée au type d’emplois, souvent faiblement protégés et peu qualifiés, auxquels ces jeunes ont accès en raison, entre autres, de leur faible niveau de scolarité qui les maintient dans une situation d’insécurité et de précarité, notamment financière, et ce, même quand ils et elles travaillent et s’engagent dans l’emploi. Troisièmement, elle découle à la fois de cette impossibilité à atteindre des positions valorisées et signifiantes dans l’emploi, mais aussi des enjeux de santé notamment (mentale comme physique), non ou mal résolus par les services, avec lesquels le marché du travail apparaît être en décalage. Quatrièmement, elle est en lien avec leurs relations sociales (intervenants et intervenantes, famille, amis et amies, collègues et employeurs et employeuses) qui affectent de plusieurs manières, autant positives que négatives, leur parcours d’emploi, leur rétention, leur stabilisation ou l’abandon d’un milieu de travail, et auxquelles les jeunes attachent une importance tout en réaffirmant, à plusieurs étapes de leur parcours en emploi, leur autonomie et leur agentivité. Finalement, cette fragilisation peut découler de leur historique de relation avec certaines institutions – dont celle de la protection de la jeunesse, mais également des services publics en employabilité – qui a parfois été vécue comme difficile, et qui a désormais un impact sur leurs attentes, leur satisfaction et la fréquentation par rapport à d’autres institutions et services, et plus largement au recours à l’accompagnement.

Cependant, les résultats montrent comment les expériences intéressantes et profitables en lien avec ces divers éléments sont susceptibles de constituer en même temps – quoique non sans ambivalence – des leviers propices à l’amélioration de leur parcours. Ainsi, des vécus positifs au cours de leur trajectoire de placement, leurs expériences professionnelles valorisantes et signifiantes, les possibilités de surmonter des problèmes de santé ou de se former, leur participation aux choix qui les concernent ou l’exercice de leur agentivité, l’accès aux services et les liens sécurisants avec des institutions et des services soutenant produisent une importante différence dans le cheminement des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse et en transition vers l’âge adulte.

4.3 Conclusions générales à propos des parcours d'emploi des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse

La lecture transversale de l'ensemble des résultats quantitatifs et qualitatifs permet de dresser des conclusions générales à propos des parcours d'emploi et de vie des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse, qui soulèvent plusieurs enjeux au niveau de l'action publique dédiée à cette catégorie de jeunes et aux besoins de futures recherches.

Tout d'abord, ces jeunes font face à plusieurs défis dont les effets sont importants sur leur parcours d'emploi. Par exemple, l'instabilité de placement au sein même des services de la protection de la jeunesse a un impact direct sur le maintien en emploi, plusieurs jeunes ayant été forcés de quitter leur emploi en raison d'un changement de milieu de placement. Par ailleurs, les expériences de discriminations dans les démarches d'accès à l'emploi, mais également lorsqu'ils et elles sont en emploi, témoignent des préjugés à leur égard et de la mise en doute de leur fiabilité, de leur capacité à se maintenir en emploi ou encore de celle à interagir avec la clientèle de manière adéquate.

Encore, leur état de santé, physique comme psychologique, doit être pris en considération dans la réflexion sur les politiques d'emploi des jeunes. Rappelons que cet état de santé plus fragile se présente tant quantitativement que qualitativement comme une barrière explicite à une participation aussi active que ce que le marché du travail exige. Soulignons également que plusieurs jeunes sont exclus du marché du travail pour des raisons hors de leur contrôle, allant d'enjeux liés au déplacement à l'invalidité, en passant par le fait de devenir proche aidant. Qui plus est, un sous-groupe de jeunes placés qui connaît une période où ils et elles sont en situation NEEF a un état de santé encore plus fragile. Nos analyses mettent en lumière l'importance de planifier des soutiens dès un jeune âge, que ce soit dans l'accès à des services précoces de santé mentale ou dans le soutien à l'emploi, ces deux sphères de vie étant liées (Iyer et al., 2018). De la même manière, au regard de la situation des jeunes âgés d'environ 24 ans ; force est de constater que leurs besoins en matière de santé sont importants. Conséquemment, des soutiens dans la durée doivent être réfléchis. Également, nos données et la littérature scientifique pointent clairement que la scolarisation est à la fois un facteur de risque, mais aussi de protection quant à la santé mentale (Mustafa et al., 2022). Par ailleurs, considérant qu'il a été établi que le coût de la sous-scolarisation représente une perte économique potentielle de près de 370 millions de dollars pour une cohorte de sortie de placement au Québec sur l'ensemble de la vie active des jeunes (Leroux et al., 2020), l'adaptation et le développement des mesures de persévérance scolaire pour ces jeunes doit être considéré comme un enjeu de société prioritaire.

De surcroît, les jeunes ayant connu une expérience de placement sous la protection de la jeunesse sont plus à risque de vivre des périodes NEEF que les jeunes du même âge dans la population générale. Cependant, il est important de rappeler que ces périodes sont souvent de courte durée mais récurrentes, ce qui affecte à leur tour les périodes où ils et elles travaillent, à travers le non-maintien et le non-cumul continu d'expériences et de qualification sur le marché du travail. Ainsi, les jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse sont plus à risque de connaître des parcours d'emploi caractérisés par l'instabilité, la précarité et la réversibilité. Cette instabilité professionnelle s'additionne en conséquence aux autres formes déjà étudiées dans d'autres analyses de l'EDJeP (Goyette et al., 2021 ; Goyette, Blanchet, Bellot et al., 2022) et soulève des questions par rapport aux services que les jeunes reçoivent pendant leur période de placement (instabilité, priorisation de la scolarisation, etc.) : par exemple, certains milieux de vie des jeunes ne sont pas propices au développement de la scolarisation (Ziani et Goyette, 2022). Par ailleurs, les récents travaux de Dumollard et ses collaboratrices (2023) sur la

carcéralisation de certains milieux de placement doit ouvrir une réflexion de fond sur l'objectif même des centres de réadaptation en protection de la jeunesse et leurs incidences sur le processus d'autonomisation des jeunes qui y sont placés, afin de s'assurer que ces milieux soient des espaces sécurisants d'expérimentation sociale (Goyette et Turcotte 2004). Également, il a été largement documenté (Goyette, Blanchet, Bellot et al., 2022) que les jeunes qui quittent un milieu de placement connaissent plusieurs formes d'instabilité (notamment résidentielle), ce qui exige des soutiens accrus pour mieux les accompagner, par exemple entre 18 et 25 ans. Les efforts de soutien de la trajectoire d'emploi sont ainsi limités dès lors qu'on n'agit pas sur la stabilisation résidentielle.

En bref, ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse dans l'optique de protéger leur sécurité et leur développement, ces jeunes méritent une attention singulière, car ils et elles sont plus à risque de rencontrer des obstacles, notamment institutionnels, au cours de leur cheminement en emploi. En ce sens, et au regard des attentes et des besoins des jeunes exprimés à l'égard des services qu'ils et elles sollicitent ou sont dans l'obligation de fréquenter, il est primordial d'adapter et d'humaniser l'intervention destinée à cette population. De la même manière, considérant le déficit important de connaissances quant aux besoins des jeunes placés dans leur rapport à l'emploi, il apparaît incontournable de poursuivre la perspective longitudinale des informations concernant les jeunes de la cohorte de l'EDJeP afin de mieux soutenir leurs aspirations, leur agentivité et de développer des soutiens appropriés aux enjeux qu'ils et elles vivent.

À la lumière de nos analyses, il ressort ainsi que la mise en place d'une intervention globale et multidimensionnelle, précoce, structurée et échelonnée sur la durée, est nécessaire pour soutenir l'accès et le maintien en emploi de cette catégorie de jeunes. S'inspirer des approches *wraparound* ou offrant des solutions intégrées, qui sont axées sur la constitution d'un filet social autour du ou de la jeune (Longo, Gaudreau et al., 2020), pourrait être une piste intéressante à explorer considérant la place marquée des relations sociales dans les discours des jeunes interviewés, comme nous l'avons vu dans nos analyses qualitatives. Ces approches, multidimensionnelles et encourageant tant l'accompagnement personnalisé que la participation des jeunes, permettent d'intervenir sur une multiplicité de sphères de vie et d'éviter les ruptures qui pourraient, entre autres, être le produit de l'injonction à la vie adulte qu'ils et elles subissent. Comme démontré par nos analyses quantitatives, se sentir encouragé est positivement corrélé avec le fait d'atteindre un plus haut niveau de scolarité. Comme exprimé également par les récits des jeunes, les liens sociaux dans le travail et en dehors de celui-ci sont déterminants pour choisir un emploi – ou un service d'accompagnement –, y rester ou le quitter. La présence de personnes significatives vers lesquelles les jeunes peuvent se tourner pour leurs questionnements généraux sur leur vie professionnelle et personnelle semble ainsi être un marqueur important dans leur cheminement en emploi.

Enfin, les entretiens avec les jeunes ont mis en lumière l'importance d'une offre de services humaine, sensible, flexible et personnalisée. Comme leurs expériences avec les services sociaux, et plus spécifiquement les services de la protection de la jeunesse, n'ont pas toujours favorisé leur autonomie, leur bien-être ou l'avancement de leur parcours, certains et certaines vivent de la réticence à se tourner vers des organisations spécialisées en employabilité. Les relations humaines deviennent alors un facteur déterminant dans l'appréciation des services. Il ne suffit pas d'offrir des mesures, elles doivent être adaptées et pertinentes. Les jeunes veulent se sentir les bienvenus, écoutés et, surtout, souhaitent que leurs besoins, leurs aspirations, leur agentivité et leur dignité soient respectés.

Références

- Allen, K., Kern, M. L., Vella-Brodrick, D., Hattie, J. et Waters, L. (2018). What schools need to know about fostering school belonging: A meta-analysis. *Educational Psychology Review*, 30, 1-34.
- Berthet, T., Longo, M. E., Bidart, C., Alfonsi, J. et Noël, M. (2021). Les rapports au travail des jeunes en situation de vulnérabilité : Dynamiques sociales, action publique et expériences individuelles en France et au Québec. *Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire*. <https://injep.fr/publication/les-rapports-au-travail-des-jeunes-en-situation-de-vulnerabilite/>
- Brunet, S. (2019). La transition des études au travail : indicateur NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans au Canada. Statistiques Canada. Repéré sur : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/81-599-x/81-599-x2019001-fra.pdf?st=CDVsrjCy>
- Bonakdar, A., Gaetz, S., Banchani, E., Schwan, K., Kidd, S. A. et O'Grady, B. (2023). Child protection services and youth experiencing homelessness: Findings of the 2019 national youth homelessness survey in Canada. *Children and Youth Services Review*, 153, 107088.
- Cameron, C., Hollingworth, K., Schoon, I., van Santen, E., Schröer, W., Ristikari, T., ... et Pekkarinen, E. (2018). Care leavers in early adulthood: How do they fare in Britain, Finland and Germany?. *Children and Youth Services Review*, 87, 163-172.
- Campbell, C. (2015). The socioeconomic consequences of dropping out of high school: Evidence from an analysis of siblings. *Social Science Research*, 51, 108-118. <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2014.12.011>
- Courtney, M. (2019). The Benefits of Extending State Care to Young Adults: Evidence from the United States of America. Dans V. R. Mann-Feder et M. Goyette (Dir.), *Leaving Care and the Transition to Adulthood. International contributions to theory, research, and practice* (pp. 131-148). New York: Oxford University Press.
- Dumollard, M. (2020). Entrer dans l'âge adulte sous contrainte sociojudiciaire : réception de l'action publique et gouvernementalité dans les parcours des jeunes judiciairisé-e-s au pénal au Québec. Thèse. École nationale d'administration publique.
- Dumollard, M., Lacroix, I., Leclair-Malette, I.-A. et Vargas Diaz, R. (2023). L'autonomisation à l'épreuve du placement en centre de réadaptation : les expériences carcérales des jeunes placés en protection de la jeunesse. *Nouvelles pratiques sociales*, 33(2), 181–202. <https://doi.org/10.7202/1107883ar>
- Elder, G. H., Johnson, M. K. et Crosnoe, R. (2004). The emergence and development of life course theory. Dans J. T. Mortimer et M. J. Shanahan (Dir.), *Handbook of the Life Course* (pp. 3-22). New York: Kluwer Academic Publishers, Springer.
- Esposito, T., Chabot, M., Caldwell, J., Webb, C., Delaye, A., Fluke, J. D., ... et Bywaters, P. (2022). The differential association of socioeconomic vulnerabilities and neglect-related child protection involvement across geographies: Multilevel structural equation modeling. *Children and Youth Services Review*, 138, 106505.

- Fernandes, V., Niang, A., Diaz, R. V. et Goyette, M. (2023). Coming of age in a pandemic era: The interdependence of life spheres through the lens of social integration of care leavers in Quebec during the COVID-19 pandemic. *Children & Society*, 00, 1-17.
- Fournier, V. et Matte-Landry, A. (2023). *L'insertion professionnelle des jeunes ayant vécu un placement en protection de la jeunesse : une revue de la portée*. Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.
- Frechon I. et Marquet L. (2019). Leaving Child Protection at Age 18 or Continuing in Young Adult Protection. Dans V. R. Mann-Feder et M. Goyette (Dirs.), *Leaving Care and the Transition to Adulthood. International contributions to theory, research, and practice* (pp. 173-201). New York: Oxford University Press.
- Frechon, I. et Lacroix, I. (2020). L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance: Les apports de la recherche sur la sortie de placement et ses conséquences. *Agora débats/jeunesses*, 3(86), 111-126. <https://doi.org/10.3917/agora.086.0111>
- Gouvernement du Québec. (2021). Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. *Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>
- Gouvernement du Québec. (2024). Programme qualification des jeunes. Repéré sur : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/programme-de-qualification-des-jeunes>
- Goyette, M. et Turcotte, D. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1), 30-44. <https://doi.org/10.7202/012710ar>
- Goyette, M., Bellot, C. et Panet-Raymond, J. (2006). *Le Projet Solidarité jeunesse. Dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*. Presses de l'Université du Québec.
- Goyette, M. et Turcotte, M-È. (2011). Dynamiques de continuité dans les trajectoires d'autonomisation des jeunes femmes, dans Goyette M., Pontbriand A. et C. Bellot (Dirs.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté : concepts, figures et pratiques*. Collection Pratiques sociales et interventions sociales, PUQ, p. 91-114.
- Goyette, M. et Blanchet, A. (2018). *Étude sur le devenir des jeunes placés. Rapport sommaire de la vague 1*. Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables, *Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables*.
- Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte, *Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables*.
- Goyette, M., Blanchet, A., Esposito, T. et Delaye, A. (2021). The role of placement instability on employment and educational outcomes among adolescents leaving care. *Children and Youth Services Review*, 131, 106264.
- Goyette, M. et Blanchet, A. (2022). Leaving care in Quebec: The EDJeP longitudinal study. *Pedagogia Social. Revista Interuniversitaria*, 40, 21-33.

- Goyette, M., Blanchet, A., Bellot, C., Boisvert-Viens, J. et Fontaine, A. (2022). Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec, *Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables*.
- Goyette, M., Blanchet, A., Tardif-Samson, A. et Gauthier-Davies, C. (2022). Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse, *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables*.
- Iyer, S., Mustafa, S., Gariépy, G., Shah, J., Joobar, R., Lepage, M. et Malla, A. (2018). A NEET distinction: youths not in employment, education or training follow different pathways to illness and care in psychosis. *Social psychiatry and psychiatric epidemiology*, 53, 1401-1411.
- Lalivie d'Epinau, C., Bickel, J.-F., Cavalli, S. et Spini, D. (2005). Le parcours de vie: émergence d'un paradigme interdisciplinaire. Dans J.-F. Guillaume (dir.), *Parcours de vie. Regards croisés sur la construction des biographies contemporaines* (p. 187-210). Les Éditions de l'Université de Liège.
- Leroux, L., Blanchet, A., Goyette, M., et Bouchard St-Amant, P.-A. (2020). Les coûts de la sous-scolarisation des jeunes placés, *Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables*.
- Longo, M. (2016). Les parcours de vie des jeunes comme des processus. *Les Cahiers Dynamiques*, 1(67), 48-57. <https://doi.org/10.3917/lcd.067.0048>
- Longo, M. (2018). Rapports des jeunes au travail, pratiques d'emploi et diplômes. L'amalgame de parcours différenciés. *Agora débats/jeunesses*, 2(79), 67-85. <https://doi.org/10.3917/agora.079.0067>
- Longo, M. E., C. Bidart, J. Alfonsi, M. Noël et T. Berthet (2020). Le rapport au travail : mise en lumière de l'agentivité des jeunes en situation de vulnérabilité au Québec et en France. *Revue Jeunes et Société*, 5(2), 33-58. <http://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/229/150>
- Longo, M. E., Gaudreau, A. et Franke, S. (2020). Innover dans les politiques d'emploi pour les jeunes : solutions intégrées, collaboration informelle et promesses de participation. *Cahiers de recherche sociologique*, 68, 147-180. <https://doi.org/10.7202/1086361ar>
- Longo, M. E. (2021). Youth employment policies: Tackling meanings and social norms within national contexts abstract youth and globalization. *Youth and Globalization*, 3(1), 56-88. <https://doi.org/10.1163/25895745-03010003>
- Longo, M. E., Bourdon, S., Vachon, N., St-Jean, É., Pugliese, M., Ledoux, É., Vultur, M., Gallant, N., Lechaume, A., Fleury, C. et St-Denis, X. (2021). *Portrait statistique de l'emploi des jeunes au Québec dans la décennie 2010 2019. Un bilan d'ensemble très positif, des positions variées envers l'activité et l'emploi et des inégalités persistantes*. Institut national de la recherche scientifique (INRS).
- Longo, M. E., Lechaume, A., Supeno, E. et Noël, M. (2023). *Les récits des jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) au Québec. Réalités, parcours et points tournants*. Institut national de la recherche scientifique.
- Longo, M. E., Vultur, M. et Bourdon, S. (2024). Anciennes et nouvelles dynamiques d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Dans M. E. Longo et M. Vultur (dir.), *Le travail des jeunes au XXIe siècle. État de la situation et nouveaux enjeux au Québec et au Canada*. Presses de l'Université Laval.
- Mann-Feder, V. R. et Goyette, M. (dir.). (2019). *Leaving care and the transition to adulthood: International contributions to theory, research, and practice*. Oxford University Press.

- Mann-Feder, V. (2023). Editorial : The Transition to Adulthood from Care in Canada. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 14(1), 1-6. <https://doi.org/10.18357/ijcyfs141202321281>
- Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative: pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138. <https://doi.org/10.7202/1085400ar>
- Munro, E. et Stein, M. (2008). Comparative exploration of care leavers transitions to adulthood: an introduction. Dans M. Stein et E. Munro (dir.), *Young People's Transition from Care to Adulthood: International Research and Practice*. Jessica Kingsley Publishers.
- Mustafa, S. S., Malla, A., Joober, R., Abadi, S., Latimer, E., Schmitz, N., N., Jarvis, G. E., Margolese, H. C., Casacalenda, N., Abdel-Baki, A. et Iyer, S. N. (2022). Unfinished business: Functional outcomes in a randomized controlled trial of a three-year extension of early intervention versus regular care following two years of early intervention for psychosis. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 145(1), 86-99.
- Osgood, D. W., Foster, E. M., Flanagan, C. et Ruth, G. R. (2005). *On your own without a net. The transition to adulthood for vulnerable people*. University of Chicago Press.
- Papinot, C. et Vultur, M. (2010). *Les jeunesses au travail. Regards croisés France-Québec, Québec* (vol. 53). Presses de l'Université Laval. <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2012-v53-n1-rs5008995/1008939ar/>
- Pullen Sansfaçon, A., Blanchet, A., Poulin Ladouceur, R., Picard, J. et Goyette, M. (2023). Jeunes trans et non binaires en protection de la jeunesse: portrait de la situation au Québec. *Criminologie*, 56(1), 335-360.
- Ridley, M., Rao, G., Schilbach, F. et Patel, V. (2020). Poverty, depression, and anxiety : Causal evidence and mechanisms. *Science*, 370(6522), eaay0214. <https://doi.org/10.1126/science.aay0214>
- Statistique Canada (2023). Tableau 98-10-0385-01 – Obtention d'un diplôme d'études secondaires, selon l'année de recensement : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. <https://doi.org/10.25318/9810038501-fra>
- Supeno, E. et Bourdon, S. (2013). Bifurcations, temporalités et contamination des sphères de vie: Parcours de jeunes adultes non diplômés et en situation de précarité au Québec. *Agora Débats/jeunesses*, 3(65), 109-123. <https://doi.org/10.3917/agora.065.0109>
- Trottier, C. (2000). Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes. *Lien social et Politiques*, 43, 93-101. <https://doi.org/10.7202/005242ar>
- Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Presses universitaires de France.
- Ziani, M. et Goyette, M. (2022). Portrait des enjeux organisationnels en école de site : l'importance de valoriser la scolarisation des jeunes placés.e.s en centre de réadaptation. *Canadian Social Work Review*, 39(2), 9-27.

Liste des tableaux

Tableau 1.	Description socio-démographique et par sous-groupe des participants et participantes aux entretiens individuels semi-dirigés.....	10
Tableau 2.	Principaux domaines d'emploi occupés par les jeunes d'EDJeP à 19 (V2) et à 21 ans (V3)...	17
Tableau 3.	Niveau de qualification requis de l'emploi occupé selon le plus haut niveau de scolarité complété à 21 ans (V3).....	18
Tableau 4.	Répartition des participants et participantes de l'EDJeP parmi la catégorie NEEF selon l'obtention ou non du DES à 21 ans (V3)	19
Tableau 5.	Statut d'activité en fonction du genre à 19 (V2) et 21 ans (V3).....	20
Tableau 6.	Niveau de stabilité résidentielle en fonction du statut d'activité à 21 ans (V3).....	21
Tableau 7.	Répartition de la durée dans l'emploi actuel pour les travailleurs et travailleuses ou de leur dernier emploi occupé pour les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation.....	30

Liste des figures

Figure 1.	Pourcentage des jeunes de l'EDJeP ayant obtenu leur DES à 19 (V2) et à 21 ans (V3).....	14
Figure 2.	Plus haut niveau de scolarité atteint et encouragement perçus à 17 ans (V1).....	15
Figure 3.	Évolution du statut d'activité à 17 (V1), à 19 (V2) et à 21 ans (V3).....	16
Figure 4.	Emploi occupé en fonction du niveau de qualification requis à 19 (V2) et à 21 ans (V3)	17
Figure 5.	Pourcentage de jeunes de l'EDJeP ayant reçu au moins un service en psychiatrie entre 18 et 20 ans en fonction du statut d'occupation à 21 ans (V3)	23
Figure 6.	Nombre de services reçus en psychiatrie selon l'obtention du DES à 21 ans (V3)	24
Figure 7.	Nombre moyen de milieux de placement en fonction du statut d'activité à 19 (V2) et à 21 ans (V3)	25



CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE
SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ). Créée en décembre 2018, la CRJ regroupe les forces vives de la recherche et de l'intervention sur la jeunesse afin de soutenir les besoins transversaux et spécifiques de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Quelque 121 chercheurs, 14 centres, 7 partenariats et 19 chaires de recherche, 52 partenaires sociaux et gouvernementaux et des collectifs de jeunes s'y rassemblent pour développer des recherches et des pratiques fondées sur l'interdépendance entre les besoins, parcours, soutiens, sphères et contextes de vie des jeunes. La Chaire est composée de quatre volets : Santé et bien-être; Éducation, citoyenneté et culture; Emploi et entrepreneuriat; Jeunes autochtones. <http://chairejeunesse.ca/>



L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables* (CREVAJ) et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique. <https://edjep.ca/>